

4.1 État du résultat net et des autres éléments du résultat global

en millions €	Notes en annexe	2023 12 mois	2022 12 mois
Chiffre d'affaires	[9]	2 775,5	3 492,7
Coût des ventes	[10]	- 1 542,0	- 1 675,4
Marge brute		1 233,5	1 817,4
Frais commerciaux et de distribution	[10]	- 449,1	- 449,7
Frais de recherche et développement	[10]	- 129,5	- 132,4
Frais généraux	[10]	- 167,1	- 162,2
Total des autres produits	[11]	40,7	72,1
Total des autres charges	[11]	- 79,8	- 150,0
EBIT (Résultat opérationnel)		448,7	995,2
Produits financiers	[12]	94,4	185,8
Charges financières	[12]	- 141,9	- 50,7
Résultat financier		- 47,6	135,2
Résultat avant impôt		401,1	1 130,4
Charge d'impôt	[13]	- 89,0	- 250,5
Résultat net de l'exercice		312,1	879,9
Attribuable à :			
Propriétaire de la société Sartorius Stedim Biotech		309,7	876,1
Participations ne donnant pas le contrôle	[22]	2,4	3,8
Résultat net par action (€)	[15]	3,36	9,51
Résultat net dilué par action (€)	[15]	3,36	9,51

Les éléments extraordinaires sont comptabilisés dans les dépenses opérationnelles à compter de l'exercice 2023. Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence.

Autres éléments du résultat global

en millions €	Notes en annexe	2023 12 mois	2022 12 mois
Résultat net de l'exercice		312,1	879,9
Couvertures de flux de trésorerie	[38]	5,3	- 9,6
dont partie efficace de la variation de juste valeur		3,8	- 47,9
dont reclassées en résultat		1,5	38,2
Charge d'impôt sur couvertures de flux de trésorerie	[19]	- 1,6	2,9
Investissement dans une entité étrangère		0,0	0,0
Charge d'impôt sur investissement net dans une entité étrangère	[19]	0,0	- 5,0
Écarts de conversion		- 26,9	- 4,8
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net		- 23,2	- 16,5
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	[23]	0,3	13,9
Charge d'impôt sur réévaluation du passif net	[19]	- 0,2	- 3,6
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		0,2	10,3
Autres éléments du résultat global, net d'impôt		- 23,1	- 6,2
Résultat global net d'impôt		289,1	873,7
Attribuable à :			
Propriétaire de la société Sartorius Stedim Biotech		286,8	869,7
Participations ne donnant pas le contrôle		2,3	4,1

4.2 État de la situation financière

en millions €	Notes en annexe	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Actifs non courants			
Goodwill	[16]	2 851,9	1 136,4
Autres immobilisations incorporelles	[16]	1 736,2	876,8
Immobilisations corporelles	[17][18]	1 633,2	1 292,0
Immobilisations financières	[35]	40,8	24,9
Autres actifs		2,6	2,5
Actifs d'impôts différés	[19]	60,0	61,6
		6 324,8	3 394,2
Actifs courants			
Stocks	[20]	882,4	1 024,8
Créances clients	[29]	293,7	404,6
Autres actifs financiers	[30]	16,5	31,4
Actifs d'impôts exigibles		39,8	14,0
Autres actifs		66,1	89,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	[28]	116,6	107,1
		1 415,1	1 671,2
Total actif		7 739,9	5 065,4
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe Sartorius Stedim Biotech		2 637,9	2 449,3
Capital social	[21]	18,4	18,4
Réserves		231,5	231,5
Bénéfices non distribués et autres réserves		2 388,0	2 199,4
Participations ne donnant pas le contrôle	[22]	35,3	64,9
		2 673,2	2 514,2
Passifs non courants			
Obligations au titre des prestations de retraite	[23]	30,3	31,7
Autres provisions	[24]	13,8	12,3
Emprunts financiers	[31]	3 509,7	1 020,6
Dettes liées au contrat de location	[18]	93,1	91,1
Autres passifs financiers	[32]	82,7	181,2
Passifs d'impôts différés	[19]	399,8	178,3
		4 129,4	1 515,3
Passifs courants			
Provisions	[24]	14,1	25,7
Dettes fournisseurs	[33]	444,5	485,6
Emprunts financiers	[31]	57,7	4,5
Dettes liées au contrat de location	[18]	21,4	19,5
Autres passifs financiers	[34]	44,8	119,7
Avantages au personnel	[25]	62,3	74,1
Passifs d'impôts exigibles	[13]	189,4	209,6
Autres passifs		103,1	97,1
		937,3	1 035,9
Total capitaux propres et passif		7 739,9	5 065,4

4.3 Tableau de flux de trésorerie

en millions €	Notes en annexe	2023 12 mois	2022 12 mois
Résultat avant impôt		401,1	1130,4
Résultat financier	[12]	47,6	-135,2
Amortissement dépréciation des immobilisations	[16][17][18]	237,6	181,7
Variation des provisions	[23][24]	-14,7	0,4
Variation des actifs courants et autres actifs	[29][30]	162,1	-65,8
Variation des stocks	[20]	131,2	-217,9
Variation des dettes fournisseurs et autres passifs (hors passifs financiers)	[25][32][33][34]	-87,9	-68,0
Intérêts reçus	[12]	2,9	5,6
Impôts décaissés	[13]	-135,8	-221,2
Autres éléments non financiers		2,3	2,3
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		746,4	612,3
Investissements	[16][17]	-473,6	-430,6
Autres paiements		-8,1	-11,4
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement hors acquisitions & cessions de filiales		-481,8	-442,0
Paiement relatif à des acquisitions de filiales consolidées et autres regroupements d'activités ; trésorerie nette acquise	[8]	-2240,9	-515,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-2722,7	-957,5
Intérêts payés et autres charges financières	[12]	-116,7	-10,3
Dividendes payés :			
- aux actionnaires de Sartorius Stedim Biotech S.A.	[21]	-132,7	-116,1
- aux participations ne donnant pas le contrôle		-1,2	-1,6
Autres opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle	[22]	-87,4	-40,5
Remboursements d'emprunts	[6][31]	-326,4	-174,4
Souscriptions d'emprunts	[6][31]	2 649,2	566,8
Acquisition vente d'actions propres		1,3	-3,2
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		1986,1	220,7
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		9,8	-124,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		107,1	223,6
Incidences des variations du cours des devises de la période		-0,3	8,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		116,6	107,1

Les notes annexes des états financiers consolidés du groupe font partie intégrante de ces états.

4.4 État de variation des capitaux propres

en millions €	Capital social	Réserves	Réserves sur opérations de couverture	Réserves pour retraites	Réserves non distribuées	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Solde au 1er janvier 2022	18,4	231,5	-4,7	-17,3	1397,2	30,6	1 655,9	77,4	1 733,2
Résultat net de l'exercice					876,1		876,1	3,8	879,9
Couvertures de flux de trésorerie			-9,6				-9,6		-9,6
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies				13,9			13,9		13,9
Écarts de conversion						-5,0	-5,0	0,2	-4,8
Impôts différés			2,9	-3,6		-5,0	-5,7		-5,7
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0	-6,7	10,3	0,0	-10,0	-6,4	0,2	-6,2
Résultat global net d'impôt	0,0	0,0	-6,7	10,3	876,1	-10,0	869,7	4,1	873,7
Dividendes					-116,1		-116,1	-1,6	-117,7
Passif relatif au prix d'achat (CellGenix/BI Israël)					49,1		49,1		49,1
Reclassement de la Couverture Albumedix			18,1		0,0		18,1		18,1
Autres opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle					-25,6		-25,6	-13,5	-39,1
Autres variations					-1,8		-1,8	-1,4	-3,2
Solde au 31 décembre 2022	18,4	231,5	6,7	-7,0	2 179,0	20,7	2 449,3	64,9	2 514,2
Résultat net de l'exercice					309,7		309,7	2,4	312,1
Couvertures de flux de trésorerie			5,3				5,3		5,3
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies				0,3			0,3		0,3
Écarts de conversion						-26,8	-26,8	-0,1	-26,9
Impôts différés			-1,6	-0,2			-1,8		-1,8
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0	3,7	0,2	0,0	-26,8	-22,9	-0,1	-23,1
Résultat global net d'impôt	0,0	0,0	3,7	0,2	309,7	-26,8	286,8	2,3	289,1
Dividendes					-132,7		-132,7	-1,2	-133,9
Passif relatif au prix d'achat (CellGenix)					90,0		90,0		90,0
Autres opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle					-56,7		-56,7	-30,7	-87,4
Autres variations					1,3		1,3		1,3
Solde au 31 décembre 2023	18,4	231,5	10,4	-6,8	2 390,5	-6,2	2 637,9	35,3	2 673,2

4.5 Notes annexes aux états financiers

1. Informations générales

Sartorius Stedim Biotech est un partenaire international de premier plan de l'industrie biopharmaceutique.. En tant que fournisseur de solutions innovantes, le groupe aide ses clients à fabriquer des médicaments biotechnologiques de manière sûre, rapide et économique. Avec ses propres sites de fabrication et de R&D en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, ainsi qu'un réseau international de sociétés de vente, Sartorius Stedim Biotech a une portée mondiale.

Sartorius Stedim Biotech S.A. est cotée sur Euronext Paris (code ISIN : FR0013154002) et a son siège social à Z.I. Les Paluds - Avenue de Jouques - CS 91051-13781 Aubagne Cedex, France.

La société mère de Sartorius Stedim Biotech S.A. est la société Sartorius AG, dont le siège est à Göttingen, en Allemagne, et cotée sur plusieurs places boursières allemandes (codes ISIN : DE0007165607 pour les actions ordinaires et DE0007165631 pour les actions préférentielles).

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, les états financiers consolidés du groupe Sartorius Stedim Biotech pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont préparés en conformité avec les normes et interprétations IFRS & IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et disponibles sur le site :

https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

Les états financiers consolidés sont établis en euros. Sauf indication contraire, tous les montants sont présentés en millions d'euros (en abrégé « en millions € »). Dans certains cas, la somme des chiffres exprimés dans ce rapport ne correspond pas précisément aux totaux et pourcentages indiqués en raison des différences d'arrondis.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 février 2024. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mars 2024.

2. Impact des nouvelles normes

Les principales nouvelles règles comptables suivantes ont été appliquées pour la première fois aux présents états financiers consolidés du Groupe mais n'ont pas eu d'incidence significative sur ces états financiers :

- Amendements à IAS 1 et IFRS Practice Statement 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables :

Les modifications précisent que les entités sont tenues de fournir toutes les méthodes comptables importantes (auparavant : « principales méthodes comptables »). En outre, la Norme définit désormais explicitement les cas où les informations sur les méthodes comptables sont significatives et fournit des exemples de méthodes comptables qui sont généralement considérées comme significatives. L'IFRS Practice Statement 2 a été ajusté respectivement pour fournir des lignes directrices pour l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

- Amendements à IAS 8 – Définition des estimations comptables :

Les modifications concernent des clarifications de définitions destinées à aider à distinguer les méthodes comptables et les estimations comptables. Cette distinction est pertinente car les changements d'estimations comptables doivent être comptabilisés de manière prospective, tandis que ceux des méthodes comptables doivent généralement être comptabilisés de manière rétrospective. IAS 8 définit désormais le terme « estimation comptable » comme « les montants monétaires dans les états financiers qui sont soumis à une incertitude de mesure ».

- Amendements à IAS 12 - Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une seule opération :

L'exemption dite de comptabilisation initiale d'IAS 12 interdit la comptabilisation des impôts différés lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif résultant d'une transaction qui n'est ni un regroupement d'entreprises ni n'affecte le résultat comptable ou les résultats fiscaux. Avec la modification, la portée de cette exonération est restreinte de sorte qu'elle ne s'applique pas aux transactions qui donnent lieu à des montants égaux de différences temporaires imposables et déductibles. L'amendement est appliqué de manière rétrospective, reconnaissant l'effet cumulé de l'application initiale comme un ajustement du solde d'ouverture des capitaux propres au début de la première période présentée (approche rétrospective modifiée).

Du point de vue du groupe, l'amendement s'applique particulièrement aux droits d'utilisation et aux obligations de location selon IFRS 16 et aux différences temporaires qui en résultent pour lesquelles des impôts différés doivent être obligatoirement reconnus conformément aux amendements. Toutefois, les amendements n'entraînent pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de sorte qu'aucun ajustement rétrospectif n'est nécessaire, le groupe ayant déjà comptabilisé des impôts différés sur les différences résultant des contrats de location postérieurement à la comptabilisation initiale du contrat de location.

- Amendements à IAS 12 – Réforme de la fiscalité internationale – Deuxième pilier :

L'objectif de l'imposition minimale (appelée « Pilier Deux ») des grands groupes est que les entreprises concernées paient un taux effectif d'impôt sur les sociétés d'au moins 15%. La réglementation n'étant pas encore entrée en vigueur au cours de la période sous revue, elle n'a pas eu d'effet sur la charge d'impôt courant de l'exercice 2023. La France a adopté une loi mettant en place la fiscalité minimale en décembre 2023. Le groupe sera donc soumis à une fiscalité minimale à partir de 2024. Sur la base des connaissances actuelles, compte tenu des dispositions de la sphère de sécurité qui s'appliqueraient au moins au moins en 2024 et dans les deux années suivantes, la nouvelle réglementation n'aura pas d'impact matériel sur le groupe dans un avenir prévisible. Pour l'instant, les activités du groupe en Irlande (taux nominal fiscal : 12,5%) pourraient être impactées.

Les modifications d'IAS 12 ont introduit une exemption temporaire obligatoire de la comptabilisation des impôts différés qui résulteraient de l'application des dispositions relatives à l'impôt minimum. De plus, les modifications exigent des informations ciblées pour les entités concernées. L'application de la nouvelle réglementation n'a pas eu d'impact significatif sur les présents comptes consolidés.

- IFRS 17 et Amendements à IFRS 17 – Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives :

La norme IFRS 17- Contrats d'assurance établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir au titre des contrats d'assurance entrant dans le champ d'application de la norme.

Les normes, interprétations et amendements suivants ne sont pas encore appliqués aux états financiers consolidés de l'exercice dans la mesure où ils n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne ou parce que leur application n'est pas obligatoire en 2023 :

Normes Interprétations	Titre	Applicable aux exercices ouverts au ¹	Adoption par la Commission européenne
	Classement des passifs en courants ou non courants		
	Classement - Report de la date d'entrée en vigueur		
Amendements à IAS 1	Dettes Non-courantes avec covenants	1er janvier 2024	Oui
Amendements à IFRS 16	Dette de location dans une transaction de cession-bail	1er janvier 2024	Oui
Amendements à IAS 7 et IFRS 7	Accords de financement de fournisseurs	1er janvier 2024	Non
Amendements à IAS 21	Absence de convertibilité	1er janvier 2025	Non
Amendements à IFRS 10 et IAS 28	Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence et Date d'application effective	n.a.	Non

¹ Les normes doivent être appliquées une fois qu'elles ont été approuvées par la Commission européenne. Les dates mentionnées ci-dessus sont les dates requises par la norme elle-même (dates d'entrée en vigueur de l'IASB).

A ce jour, le groupe ne s'attend pas à ce que ces changements aient un impact significatif sur ses états financiers consolidés.

3. Principales règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables sont décrites dans les différentes notes pour lesquelles des informations relatives aux états financiers consolidés sont expliquées plus en détail si elles se rapportent à des positions spécifiques. Les principales conventions comptables générales sont décrites ci-dessous.

Base de préparation

Les états financiers consolidés du groupe sont basés sur le principe du coût historique d'acquisition, de construction ou de production, à l'exception des éléments reflétés à la juste valeur, tels que les instruments financiers dérivés.

Conversion des opérations libellées en devises

La monnaie de présentation des états financiers consolidés du groupe Sartorius Stedim Biotech est l'euro (les états financiers sont présentés en millions d'euros). Dans les états financiers de chaque entreprise, les opérations libellées en devises étrangères ont été converties dans la monnaie fonctionnelle de la filiale au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs monétaires et les dettes libellées en devises étrangères ont été convertis au taux de change à la date du bilan. Les gains et pertes de change ont été reconnus en résultat pour la période.

Conversion des états financiers établis en devises étrangères

Les états financiers des filiales établis en devises étrangères sont convertis conformément à la norme IAS 21- Effets des variations des cours des monnaies étrangères -, conformément au concept de monnaie fonctionnelle. Les filiales étrangères sont considérées comme des subdivisions indépendantes du groupe Sartorius Stedim Biotech. Les actifs (y compris le goodwill) et les passifs des entités qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation sont convertis généralement au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments du compte de résultat et les flux de trésorerie de ces entités sont convertis en utilisant le taux moyen pour l'année, dans la mesure où ce taux représente une valeur approchée des taux de change utilisés à la date de la transaction en l'absence de fluctuations significatives. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en réserve de conversion dans les autres éléments du résultat global en tant que composante distincte des capitaux

propres. Le groupe applique la norme IAS 29, Information financière dans les économies hyperinflationnistes, à l'entité située en Turquie acquise en juin 2023 (voir Note 12).

Les taux de change pour les principales devises de l'euro sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Pour 1 €	Taux de change à la date de clôture		Taux de change moyens	
	2023	2022	2023	2022
USD	1,10650	1,06695	1,08152	1,05351
GBP	0,86910	0,88584	0,86989	0,85265
CHF	0,92662	0,98370	0,97178	1,00486
JPY	156,81000	140,73000	152,01230	138,04150
SGD	1,46070	1,43060	1,45250	1,45160
KRW	1428,67000	1344,77000	1412,18659	1357,87961
CNY	7,86730	7,36960	7,66229	7,08120

4. Jugements et estimations

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction a recours à des estimations et hypothèses fondées sur ses meilleures connaissances de la situation actuelle et future à un instant donné. Toutefois, les résultats pourraient être différents des estimations et hypothèses retenues. Les hypothèses et estimations sont révisées régulièrement et l'impact des changements d'estimation est comptabilisé prospectivement.

Même après la fin de la pandémie liée au COVID-19, l'incertitude générale inhérente aux estimations et hypothèses comptables reste à un niveau plus élevé que d'habitude, également en raison des incertitudes liées à l'évolution de la situation géopolitique. Cela inclut d'éventuelles tendances au découplage de diverses nations, l'attaque continue de la Russie contre l'Ukraine et les développements au Moyen-Orient. Suite aux taux de croissance exceptionnellement élevés enregistrés ces 2 dernières années en raison de la pandémie de COVID-19, le groupe est actuellement dans une phase de normalisation. Au cours de l'exercice 2023, cela a entraîné une réduction du chiffre d'affaires et du résultat net par rapport à l'année précédente. En particulier, la diminution de la demande liée à la pandémie de COVID-19 ainsi que la réduction des stocks chez les clients biopharmaceutiques ont affecté le chiffre d'affaires au cours de la période sous revue. Le groupe considère la normalisation actuelle de la demande après la pandémie comme une phase qui n'éclipse que temporairement les moteurs de croissance très positifs des marchés des sciences de la vie et de la biopharmaceutique. Une croissance robuste et rentable est donc attendue dans les années à venir. À la lumière des évolutions survenues au cours de l'exercice 2023, le groupe a corrigé ses attentes pour 2025 qui avaient été relevées à deux reprises les années précédentes et a fixé début 2024 des objectifs à moyen terme actualisés pour 2028.

Par ailleurs, la direction du groupe exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

Les jugements et estimations importants sont particulièrement pertinents pour les regroupements d'entreprises décrits à la note 8, y compris pour les passifs de contrepartie conditionnelle résultant d'acquisitions antérieures, dont les valeurs sont volatiles en raison de leur évaluation à la juste valeur à chaque date de clôture (voir note 35).

D'autres jugements et estimations significatifs sont décrits dans les notes qui fournissent des explications sur les positions des états financiers consolidés si elles se rapportent à des positions spécifiques. Les hypothèses générales et estimations concernent principalement les sujets suivants :

Conflict entre la Russie et l'Ukraine

Depuis le début de la guerre, Sartorius Stedim Biotech a suspendu toutes les activités commerciales en Russie qui ne sont pas liées aux produits médicaux humanitaires. Cela a été fait en considérant les sanctions en vigueur et conformément à la pratique des autres entreprises du secteur pharmaceutique et de la santé. Le chiffre d'affaires du groupe en Russie a été nettement inférieur à celui de l'année précédente alors que les activités du groupe en Russie n'avaient déjà pas une taille critique par rapport au groupe avant le début du conflit. Le groupe est donc principalement affecté par les conséquences indirectes du conflit, par exemple l'augmentation des prix de l'énergie ou l'impact sur le secteur mondial du transport et de la logistique. Le groupe surveille ces conséquences indirectes et estime actuellement qu'il sera en mesure de maintenir sa rentabilité au niveau actuel grâce à des contre-mesures appropriées, telles que des augmentations de prix.

Le groupe ne détient pas d'actifs non courants significatifs en Russie, en Biélorussie et en Ukraine. Les risques de défaillance liés aux créances clients en Russie sont limités en raison du volume peu significatif des créances clients à la date de clôture. Les liquidités détenues en Russie d'une faible valeur à un chiffre en millions d'euros sont actuellement soumises à des restrictions concernant leur utilisation en dehors de la Russie. En particulier, les distributions d'espèces sont actuellement impossibles.

Impact du conflit au Moyen-Orient

Le 7 octobre 2023, Israël est attaqué par le groupe terroriste Hamas. Depuis, les combats se poursuivent entre l'armée israélienne et le Hamas. Le site israélien du groupe pour la production de milieux de culture cellulaire est situé à Beit Haemek, au nord du pays. La majeure partie du conflit concerne les zones de la bande de Gaza, la région sud et la région de Tel Aviv. Néanmoins, la situation était et reste tendue dans le nord du pays. La production sur site ainsi que le transport et la logistique étaient auparavant maintenus. À ce jour, il n'y a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Dépréciation d'actifs

Les valeurs comptables (montants comptables) des immobilisations corporelles (merci de se référer aux notes 17 et 18) et incorporelles (merci de se référer à la note 16) sont soumises à un test de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur et au moins une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée ou non encore disponibles à l'emploi, conformément à IAS 36 - Dépréciation d'actifs. Lorsqu'un actif est testé, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. La valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est la plus élevée entre sa juste valeur - moins les coûts de vente de l'actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) - et sa valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable de l'actif individuel ne peut être estimée, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie de l'actif est estimée.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) devient inférieure à sa valeur comptable (montant comptable), cette valeur comptable est réduite à la valeur recouvrable (perte de valeur affectée en priorité à l'écart d'acquisition). Si les causes de la dépréciation des actifs sont éliminées, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est créditée à la valeur recouvrable nouvellement estimée (à l'exception du goodwill). Toutefois, l'augmentation de la valeur comptable est limitée à la valeur que l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) aurait eu si aucune perte de valeur de l'actif n'avait été comptabilisée au cours d'exercices antérieurs.

Le calcul de la valeur d'utilité prend en considération les projections de flux de trésorerie actualisés avec des projections pouvant aller jusqu'à cinq ans. Ces projections tiennent compte des expériences passées et représentent la meilleure estimation de la direction quant à l'évolution du chiffre d'affaires et des coûts. Les flux de trésorerie après la période planifiée sont extrapolés en utilisant des taux de croissance individuels. Les hypothèses clés sur lesquelles la direction a fondé sa détermination de la valeur d'utilité comprennent les taux de croissance estimés, le coût moyen pondéré du capital et le taux d'impôt. Ces estimations peuvent avoir une incidence importante sur les valeurs respectives et, au final, sur le montant de toute dépréciation constatée à la clôture.

Mesure de la juste valeur

Un certain nombre de réglementations comptables et d'informations à fournir par le groupe exige la mesure de la juste valeur des actifs et des passifs financiers et non financiers, y compris les justes valeurs de niveau 3 (données non observables).

Si des informations fournies par des tiers, tels que des cours de courtage ou des services de tarification, servent à mesurer les justes valeurs, la direction évalue les éléments obtenus auprès des tiers pour étayer la conclusion que ces évaluations satisfont aux exigences des normes IFRS, en incluant notamment le niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans laquelle ces évaluations doivent être classées.

Lors de la mesure de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le groupe utilise autant que possible les données de marché observables. Si les éléments retenus pour mesurer la juste valeur d'un actif ou d'un passif intègrent les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur, l'évaluation de la juste valeur est catégorisée dans son intégralité au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur que l'entrée de niveau le plus bas et ce pour l'ensemble de la mesure. L'évaluation à la juste valeur est particulièrement pertinente pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises (merci de se référer à la note 8), des instruments financiers (merci de se référer à la note 35) et des paiements fondés sur des actions (merci de se référer à la note 43).

Questions liées au climat

La durabilité est l'une des valeurs fondamentales du groupe. En conséquence, le groupe a annoncé publiquement des plans à long terme pour réduire l'intensité des émissions de CO₂. L'objectif est principalement de réduire les émissions réelles par rapport au chiffre d'affaires du groupe. Aucune indemnisation n'est prévue à ce jour mais pourrait être décidée ultérieurement. Les coûts futurs des mesures de réduction sont pris en compte dans les prévisions financières de la direction et sont donc également pris en compte dans les évaluations effectuées à des fins de reporting financier.

Le groupe s'est fixé un nouvel objectif de développement durable à long terme au cours de l'exercice 2023 et souhaite être neutre sur le plan climatique d'ici 2045. Dans ce contexte, le groupe travaille à la décarbonation en coopération avec les fournisseurs et les clients. Par exemple, il est prévu que les besoins en électricité soient satisfaits d'ici 2030 grâce à de l'énergie provenant de sources renouvelables.

À ce jour, les questions liées au climat n'affectent pas significativement les actifs et les passifs du Groupe.

5. Secteurs opérationnels

Selon la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, la présentation des secteurs opérationnels doit être basée sur une « approche management », c'est-à-dire que la détermination des secteurs opérationnels s'appuie sur le reporting financier interne de l'entité. Un secteur opérationnel à présenter est une composante d'une entité qui se livre à des activités économiques à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et de devoir supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité (à savoir, les membres exécutifs du Conseil d'administration) et les informations financières sont disponibles dans son reporting interne. Le contrôle interne et le système de reporting financier interne au sein de Sartorius Stedim Biotech sont basés sur l'approche consistant à fonctionner en tant que « fournisseur de solutions intégrées » pour ses clients. En conséquence, il n'existe qu'un seul secteur opérationnel identifié pour Sartorius Stedim Biotech guidé par une perspective produit et client : « Biopharma ».

L'indicateur clé de performance utilisé pour mesurer la performance du secteur opérationnel du groupe Sartorius Stedim Biotech est « l'EBITDA courant » dans la mesure où le Conseil d'administration analyse cette performance à un niveau consolidé et estime que cet indicateur est pertinent pour la compréhension de la performance financière du groupe.

L'EBITDA correspond au résultat avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements ; « l'EBITDA courant » correspond à l'EBITDA corrigé des éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents sont les

produits et charges liés aux acquisitions, aux mesures structurelles (par exemple, les activités de restructuration, les projets stratégiques du groupe) et aux produits ou pertes impactant la rentabilité durable du secteur (par exemple, les gains ou pertes liés à des cessions d'immobilisations et d'investissements). Depuis l'exercice 2023, les éléments extraordinaires sont comptabilisés dans les charges opérationnelles du compte de résultat. Les chiffres de l'année précédente ont été retraités.

L'EBITDA corrigé des éléments non-récurrents n'est pas une mesure de performance définie dans les normes IFRS. La définition par le groupe de l'EBITDA corrigé des éléments non-récurrents ne peut pas être comparable aux mesures de performance et aux informations fournies par d'autres entités.

Les actifs sectoriels et les passifs sectoriels ne sont pas analysés de manière régulière par le principal décideur opérationnel de l'entité et ne sont donc pas intégrés dans les reportings des secteurs opérationnels.

en millions €	Biopharma			Groupe		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	2 775,5	3 492,7	-21%	2 775,5	3 492,7	-21%
EBITDA courant	785,4	1 221,4	-36%	785,4	1 221,4	-36%
En % du chiffre d'affaires	28,3%	35,0%		28,3%	35,0%	
EBIT (Résultat opérationnel)	448,7	995,2	-55%	448,7	995,2	-55%
En % du chiffre d'affaires	16,2%	28,5%		16,2%	28,5%	

Réconciliation du compte de résultat du secteur opérationnel :

en millions €	2023	2022
EBITDA courant du secteur opérationnel	785,4	1 221,4
Dépréciations et amortissements	-237,6	-179,9
Éléments non récurrents	-99,1	-46,3
EBIT (Résultat opérationnel)	448,7	995,2
Résultat financier	-47,6	135,2
Résultat avant impôt	401,1	1 130,4

Éléments non-récurrent :

en millions €	2023	2022
Mesures structurelles	-74,2	-21,1
Projets de fusions et acquisitions Coûts d'intégration	-21,1	-13,7
Autres	-3,8	-11,5
Groupe	-99,1	-46,3

Informations complémentaires par région

En complément de l'information sectorielle prévue par la norme IFRS 8, le tableau ci-dessous présente une information complémentaire par zone géographique. Les chiffres clés relatifs aux actifs non courants par zone géographique font référence à la localisation de la société et le chiffre d'affaires est présenté selon la localisation des clients.

Les actifs non courants correspondent aux actifs corporels et aux actifs incorporels des sociétés du groupe (incluant le goodwill).

Comme lors de la période de reporting précédente, le montant du chiffre d'affaires avec le principal client ne dépasse pas 5% du chiffre d'affaires consolidé de la période de reporting 2023.

en millions €	Chiffre d'affaires		Actifs non courants	
	2023	2022	2023	2022
EMEA	1093,4	1318,8	5 613,0	2 794,9
Dont Allemagne	252,5	298,7	1 100,1	973,8
Dont France	99,5	114,1	3 091,3	475,0
Les Amériques	1 054,0	1 277,8	453,5	417,1
Dont États-Unis	973,0	1 214,8	453,5	417,1
Asie Pacifique	628,1	896,2	154,9	93,3
Dont Chine	190,8	376,9	35,3	36,7
Dont Corée du Sud	149,0	174,7	88,1	23,9
Groupe	2 775,5	3 492,7	6 221,4	3 305,2

6. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie présente l'impact des encaissements et décaissements sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du groupe. Les flux de trésorerie sont classés en flux liés aux activités opérationnelles, aux activités d'investissement et aux activités de financement selon la norme IAS 7- Tableau de flux de trésorerie.

Dans ce contexte, les équivalents de trésorerie sont des actifs que l'on peut convertir en espèces avec une échéance à court terme (généralement moins de trois mois). Le montant pris en compte dans le tableau de flux de trésorerie correspond au montant figurant dans l'état de la situation financière (Merci de se référer à la note 28).

Le tableau suivant résume l'évolution des passifs liés aux activités de financement au cours de la période :

en millions €	Solde au 31 décembre 2021	Flux de trésorerie	Effets de change	Autres impacts non financiers	Solde au 31 décembre 2022
Emprunts financiers	546,6	410,4	0,0	68,1	1 025,1
Dettes liées au contrat de location	78,9	-18,1	0,0	49,8	110,6
Passif lié à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	218,0	-39,1	0,0	-10,0	168,9
Passif lié à la contrepartie conditionnelle dans le cadre des acquisitions	4,6	0,0	0,2	-0,6	4,1
Total des passifs financiers liés aux opérations de financement	848,1	353,1	0,2	107,3	1 308,7

en millions €	Solde au 31 décembre 2022	Flux de trésorerie	Effets de change	Autres impacts non financiers	Solde au 31 décembre 2023
Emprunts financiers	1 025,1	2 348,2	0,0	194,1	3 567,4
Dettes liées au contrat de location	110,6	-24,9	-1,7	30,4	114,4
Passif lié à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	168,9	-66,7	0,0	-23,3	78,9
Passif lié à la contrepartie conditionnelle dans le cadre des acquisitions	4,1	0,0	0,0	-4,0	0,1
Total des passifs financiers liés aux opérations de financement	1 308,7	2 256,6	-1,7	197,1	3 760,8

7. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe Sartorius Stedim Biotech comprennent les états financiers annuels de toutes les sociétés qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société Sartorius Stedim Biotech S.A. Au regard de la norme IFRS 10 - États financiers consolidés -, le groupe Sartorius Stedim Biotech contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Ces entreprises sont incluses dans les états financiers consolidés dès lors que Sartorius Stedim Biotech S.A. ou une de ses filiales obtiennent un tel contrôle. Elles sont incluses jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les états financiers des filiales sont inclus sur la base de leurs états financiers annuels en retenant la même période de référence que la société mère, en utilisant des méthodes de reconnaissance et de mesures uniformes au sein du groupe. Tous les actifs et passifs intragroupes, les capitaux propres, produits, charges et flux de trésorerie liés aux opérations entre les membres du groupe sont éliminés en consolidation.

Les états financiers 2023 des filiales suivantes :

- Biowire Shanghai Ltd., Shanghai, Chine
- Metreon Bioproducts GmbH, Freiburg, Allemagne,
- Kobmast Ltd., centre de Hong Kong, Hong Kong
- Polyplus Transfection Pte. Ltd., Singapour, Singapour
- CellGenix Inc., Wilmington, Delaware, Etats-Unis,

ne sont pas été intégrés dans le périmètre des sociétés consolidées, en raison du caractère non significatif de leurs montants. Le chiffre d'affaires et le total des actifs des sociétés non consolidées sont inférieurs à 1 % des chiffres du groupe.

Les entités suivantes ont été incluses pour la première fois dans le périmètre de consolidation dans la période de reporting suite à des acquisitions (merci de se référer à la note 8 pour plus de détails) :

- Sartonet Seperasyon Teknolojileri Anonim Şirketi (« Sartonet »), Istanbul, Turquie
- ACCESSIA PHARMA S.A., Herstal, Belgique
- XPRESS BIOLOGICS S.A., Herstal, Belgique
- XpressBioX SRL, Herstal, Belgique
- BIO ELPIDA S.A.S., Saint-Priest, France
- POLYPLUS-TRANSFECTION S.A., Illkirch-Graffenstaden, France
- PolygenX 2 SAS, Illkirch-Graffenstaden, France
- PolygenX A SAS, Illkirch-Graffenstaden, France
- PolygenX B SAS, Illkirch-Graffenstaden, France

- PolygenX C SAS, Illkirch-Graffenstaden, France
- PolygenX D SAS, Paris, France
- Polyplus Transfection Inc., Wilmington, Delaware, États-Unis

Suite à l'acquisition, l'entité PolygenX C S.A.S. a été fusionnée avec PolygenX B S.A.S. qui a ensuite été fusionnée avec PolygenX A S.A.S.

En outre, l'entité Sartorius DC BPS Americas, Inc., Dover, Delaware, États-Unis, a été fondée au cours de l'exercice 2023 et a ensuite été consolidée au cours de la période de reporting.

Le groupe n'applique pas la méthode de la mise en équivalence à ses participations dans Distribio GmbH, Allemagne (participation du groupe : 26 %) et Sartorius Israel Ltd., Israël, (51%) pour des raisons de matérialité. Sartorius Israel Ltd. est une entreprise associée du groupe dans la mesure où le groupe ne contrôle ni globalement ni conjointement l'entité en raison d'accords contractuels.

Les états financiers des sociétés suivantes ont été inclus dans les états financiers du groupe. Toutes ces entités sont consolidées par intégration globale. Le taux de détention est égal à la quote-part en droits de vote :

	Quote-part du capital détenu (en %)
EMEA	
Sartorius Stedim Biotech S.A., Aubagne, France	Société mère
ACCESSIA PHARMA S.A., Herstal, Belgique	100
XpressBioX SRL, Herstal, Belgique	100
XPRESS BIOLOGICS S.A., Herstal, Belgique	100
Sartorius Stedim Belgium S.A., Woluwe-Saint-Lambert, Belgique	100
Sartorius Stedim Nordic oy, Helsinki, Finlande	100
Sartorius Xell GmbH, Schloß Holte-Stukenbrock, Allemagne	100
Sartorius CellGenix GmbH, Freiburg, Allemagne	76
Sartorius Stedim Biotech GmbH, Goettingen, Allemagne	100
Sartorius Stedim Plastics GmbH, Goettingen, Allemagne	100
Sartorius Stedim North America Holding GmbH, Goettingen, Allemagne	100
Sartorius Stedim Systems GmbH, Guxhagen, Allemagne	100
Sartorius Stedim Cellca GmbH, Ulm, Allemagne	100
Sartorius Stedim UK Ltd., Epsom, Royaume-Uni	100
Sartorius Stedim BioOutsource Ltd., Glasgow, Royaume-Uni	100
Albumedix Ltd., Nottingham, Royaume-Uni	100
Sartorius Stedim Lab Ltd., Stonehouse, Royaume-Uni	100
Sartorius Stedim Chromatography Systems Ltd., Royston, Royaume-Uni	100
TAP Biosystems Group Ltd., Royston, Royaume-Uni	100
The Automation Partnership (Cambridge) Ltd., Royston, Royaume-Uni	100
Sartorius Stedim FMT S.A.S., Aubagne, France	100
Sartorius Stedim France S.A.S., Aubagne, France	100
Sartorius Stedim Chromatography Resins S.A.S., Cergy, France	100
PolygenX 2 S.A.S., Illkirch-Graffenstaden, France	100
PolygenX A S.A.S., Illkirch-Graffenstaden, France	100
POLYPLUS-TRANSFECTION S.A., Illkirch-Graffenstaden, France	100
Sartorius Stedim Aseptics S.A.S., Lourdes, France	100
PolygenX D S.A.S., Paris, France	100
Sartorius Chromatography Equipment S.A.S., Pompey, France	100
BIO ELPIDA S.A.S., Saint-Priest, France	100
Sartorius Stedim Ireland Ltd., Dublin, Irlande	100
Biological Industries Israel Beit HaEmek Ltd., Kibbutz Beit HaEmek, Israël	100
Sartorius Stedim Italy S.r.l., Florence, Italie	100
Sartorius Stedim Netherlands B.V., Amersfoort, Pays-Bas	100
Sartorius Stedim Austria GmbH, Vienne, Autriche	100
Sartorius Stedim Poland sp. z.o.o., Kostrzyn, Pologne	100
LLC Sartorius Stedim RUS, St. Petersburg, Russie	100
Sartorius Stedim Data Analytics AB, Umeå, Suède	100
Sartorius Stedim Switzerland AG, Tagelswangen, Suisse	100
Sartorius BIA Separations, separacijske tehnologije, d.o.o., Ajdovščina, Slovénie	100
Sartorius Stedim Spain S.A., Madrid, Espagne	100
Sartorius Stedim Hungaria Kft., Budapest, Hongrie	100
Sartonet Seperasyon Teknolojileri Anonim Şirketi, Istanbul, Turquie	100
Sartorius Stedim Bioprocess S.A.R.L., M'Hamdia, Tunisie	100

Les Amériques	
Sartorius Stedim Filters Inc., Yauco, Porto Rico	100
Sartorius DC BPS Americas, Inc., Dover, Delaware, États-Unis	100
Sartorius Stedim North America Inc., Dover, Delaware, États-Unis	100
WaterSep BioSeparations LLC, Boston, Massachusetts, États-Unis	100
Polyplus Transfection Inc., Wilmington, Delaware, États-Unis	100
Asie Pacifique	
Sartorius Stedim Australia Pty. Ltd., Dandenong South, Victoria, Australie	100
Sartorius Stedim Biotech (Beijing) Co. Ltd., Beijing, Chine	100
Sartorius Stedim (Shanghai) Trading Co. Ltd., Shanghai, Chine	100
Sartorius Stedim India Pvt. Ltd., Bangalore, Inde	100
Sartorius Stedim Japan K.K., Tokyo, Japon	100
Sartorius Korea Biotech LLC, Séoul, Corée du Sud	79
Sartorius Korea Operations LLC, Séoul, Corée du Sud	100
Sartorius Stedim Malaysia Sdn. Bhd., Kuala Lumpur, Malaisie	100
Sartorius Stedim Singapore Pte. Ltd., Singapour, Singapour	100
Sartorius Stedim Taiwan Inc., New Taipei City, Taiwan	100

8. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La comptabilisation des regroupements d'entreprises exige que la contrepartie transférée ainsi que les actifs acquis et les passifs assumés soient évalués à leurs justes valeurs respectives à la date d'acquisition.

L'application de la méthode de l'acquisition nécessite de faire des estimations et des hypothèses, notamment concernant les justes valeurs de la contrepartie transférée, le actifs identifiables acquis et les passifs assumés à la date d'acquisition, et les durées d'utilité des actifs. Ces mesures reposent en grande partie sur les flux de trésorerie anticipés. Si les flux de trésorerie réels diffèrent de ceux utilisés pour le calcul des justes valeurs, cela pourrait affecter de manière significative les résultats d'exploitation futurs du groupe.

Pour les acquisitions importantes, l'allocation du prix d'achat est effectuée avec l'aide de spécialistes externes indépendants en évaluation. Les valorisations sont basées sur les informations disponibles à la date d'acquisition.

Acquisition de Sartonet

Le 1^{er} juin 2023, le groupe a acquis 100% des actions et des droits de vote de Sartonet Seperasyon Teknolojileri Anonim Şirketi (« Sartonet ») dont le siège est à Istanbul, Turquie. L'entreprise importe et distribue les produits du groupe Sartorius en Turquie et employait environ 40 salariés à la date d'acquisition. La contrepartie transférée s'élève à environ 29,1 millions d'euros et a été payée en numéraire. Les charges directement attribuables à l'acquisition pour 0,2 million d'euros ont été comptabilisées en autres charges dans le compte de résultat. Le goodwill est attribuable, entre autres, à la garantie de la présence sur le marché et des opportunités commerciales dans la région, au savoir-faire acquis de la main-d'œuvre et à d'autres actifs incorporels non reconnaissables séparément. Le goodwill n'est pas déductible fiscalement.

La répartition du prix d'achat est la suivante :

en millions €	Répartition définitive du prix d'acquisition
Relation clients	11,0
Créances clients	2,5
Stocks	1,3
Autres actifs	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,4
Impôts différés - montant net	-2,2
Autres passifs	-0,7
Actif net acquis	18,5
Prix d'acquisition	29,1
Goodwill	10,5

Acquisition de Polyplus

Le 18 juillet 2023, le groupe a acquis 100% des actions et des droits de vote de PolygenX A, société mère du groupe Polyplus. Basée à Strasbourg, en France, Polyplus a été fondée en 2001 et possède des sites en France, en Belgique, aux États-Unis et en Chine. Avec environ 270 employés, Polyplus développe et produit des technologies innovantes pour les thérapies cellulaires et géniques avec notamment des plasmides et des protéines réactives (ADN/ARN et ADN) plasmidique de haute qualité et de qualité GMP. Ce sont des

éléments clés dans la production de vecteurs viraux utilisés dans les thérapies cellulaires et géniques et dans d'autres produits thérapeutiques médicaux avancés.

En raison de l'ampleur de la transaction et de la complexité inhérentes à l'identification et à l'évaluation des immobilisations incorporelles, les évaluations sont toujours provisoires et pourraient être révisées conformément à la norme IFRS 3. Par conséquent, la comptabilisation de l'acquisition est préliminaire et basée sur les connaissances actuelles du Groupe.

en millions €	Répartition provisoire du prix d'acquisition
Immobilisations incorporelles	888,8
Immobilisations corporelles	35,5
Stocks	6,9
Créances clients	17,3
Autres actifs	7,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,2
Impôts différés - montant net	-217,4
Dettes fournisseurs	-5,4
Emprunts financiers	-194,1
Dettes liées au contrat de location	-9,3
Autres passifs	-14,8
Actif net acquis	523,2
Prix d'acquisition	2226,4
Goodwill	1703,2

Le prix d'achat s'élevant à environ 2 226,4 millions d'euros a été payé en numéraire. Les frais liés à l'acquisition directement attribuables s'élèvent à 11,8 millions d'euros et ont été comptabilisés en autres charges. À titre préliminaire, les immobilisations incorporelles comptabilisées séparément sont liées aux technologies (environ 790 millions d'euros) avec des durées d'utilité allant jusqu'à 18 ans ainsi qu'aux relations clients (48 millions d'euros) et aux marques (36 millions d'euros) avec des durées d'utilité limitées.

Le goodwill qui en résulte reflète l'élargissement de l'offre de produits du groupe pour les clients biopharmaceutiques et les synergies, notamment issues du regroupement de l'activité acquise avec le portefeuille de produits existant axé sur les thérapies cellulaires et géniques. En particulier, les produits de Polyplus sont des composants clés dans la fabrication de thérapies cellulaires et géniques et donnent accès à une part significative de ce marché en pleine croissance et en phase de démarrage. En outre, le goodwill devrait refléter d'autres actifs incorporels non séparables, comme le savoir-faire de la main d'œuvre acquise. Le goodwill n'est pas déductible fiscalement.

Effets de ces acquisitions si elles avaient été réalisées au 1er janvier 2023

Depuis leur première consolidation, l'activité de Polyplus acquise en 2023 ont contribué à un chiffre d'affaires de 38,6 millions d'euros. Hors amortissement des actifs incorporels de l'allocation préliminaire du prix d'achat et des dépenses liées au financement de l'acquisition, Polyplus a contribué pour environ 13,6 millions d'euros au résultat net du groupe depuis la date d'acquisition. Si l'acquisition de Polyplus avait eu lieu au 1er janvier 2023, le chiffre d'affaires du groupe pour la période de reporting 2023 aurait été de 2 810,4 millions d'euros et le résultat net du groupe aurait été de 256,6 millions d'euros. Les principales raisons de la baisse du résultat sont l'amortissement des technologies qui seraient présentées en coût des ventes (25,5 millions d'euros sur la base de l'allocation préliminaire du prix d'achat et par rapport à la période allant du 1er janvier 2023 à la date

d'acquisition) et les charges d'intérêts liées au financement de l'acquisition qui seraient présentées dans le résultat financier (environ 60 millions d'euros).

Sartonet agissant principalement en tant que distributeur des produits du groupe, il n'y aurait pas d'effet significatif sur le chiffre d'affaires et le résultat net du groupe pour l'exercice 2023 si l'acquisition avait été finalisée au 1^{er} janvier 2023.

4.6 Notes annexes au compte de résultat

9. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 - Chiffre d'affaires des contrats avec les clients. Les revenus des contrats avec les clients sont ventilés par zones géographiques (voir la note 5 - Secteurs opérationnels) et selon la nature des revenus (récurrents et non récurrents). Le groupe définit les revenus récurrents comme les revenus provenant des consommables et des services, tandis que les revenus non récurrents sont principalement définis comme les revenus des instruments.

en millions €	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	2775,5	3492,7	-21%
dont récurrents	2109,4	2686,8	-21%
dont non récurrents	666,1	805,9	-17%

Le groupe produit et vend des instruments et consommables pour les clients du segment Biopharma. Le groupe remplit ses obligations de performance en fonction des biens à transférer et des services promis. La grande majorité des produits des activités ordinaires avec les clients est comptabilisée au moment où le client obtient le contrôle des produits. C'est généralement le cas lorsque les risques et avantages importants liés à la propriété des biens sont transférés au client. Par conséquent, le moment peut varier en fonction de l'accord passé avec le client.

Pour les produits complexes nécessitant une installation sur le site du client, les produits sont constatés lors de l'acceptation formelle du client. Dans une faible mesure, les produits sont comptabilisés au fil du temps dans les activités de projet spécifiques au client. Dans ces cas, les produits sont comptabilisés en fonction de l'avancement du projet, lequel est évalué en fonction du pourcentage des coûts à date de clôture par rapport au total des coûts estimés du contrat. Le montant des coûts réels engagés à ce jour reflète de manière appropriée l'avancement et le transfert du contrôle au client, le groupe ayant droit à un remboursement du coût à ce jour majoré d'une marge appropriée si le projet est annulé par le client sans motif.

Les produits générés par les services sont généralement constatés lorsque les services sont ou ont été rendus. Lorsque les services sont rendus de manière continue sur une période donnée, le groupe comptabilise le produit correspondant au fil du temps. Dans ce cas, les produits sont généralement constatés prorata temporis par rapport à la durée totale du contrat. Les ventes de produits sont généralement accompagnées de la garantie légale requise. Toute garantie étendue importante est comptabilisée en tant qu'obligation de prestation distincte.

Selon les conditions générales de paiement, les paiements des clients sont dus à court terme, généralement dans les 30 jours. Dans une certaine mesure, le groupe obtient des avances sur commandes, par exemple pour éviter les risques de crédit. Par conséquent, le groupe a régulièrement des passifs contractuels (paiements reçus au titre de commandes). Par ailleurs, le groupe comptabilise les passifs liés aux contrats de services (produits différés) lorsque les clients paient à l'avance.

Les contrats comportant des éléments de financement importants n'entraînent aucun impact significatif. Le groupe utilise l'expérience pratique concernant l'existence d'une composante de financement significative. Cela signifie qu'un élément de financement n'est pris en compte que lorsque le délai entre le transfert de biens ou de services et la réception de la contrepartie devrait dépasser un an et que l'effet est significatif.

Au 31 décembre 2023, le groupe avait un passif de remboursement de 23,8 millions d'euros résultant d'accords d'intéressement avec des clients (2022 : 25,8 millions d'euros).

Le montant global du prix de transaction affecté aux obligations de réalisation non satisfait (ou partiellement insatisfait) à la fin de la période de reporting (carnet de commandes) s'élève à 1495 millions d'euros (2022 : 1844 millions d'euros). Le groupe s'attend à ce que ces obligations de performance non satisfaites soient en grande partie satisfaites en 2024.

Il n'y a pas eu de changements significatifs de la valeur comptable des passifs et actifs contractuels au cours de la période considérée. Un chiffre d'affaires de 206,5 millions d'euros a été comptabilisé au cours de la période de reporting et inclus dans le solde du passif des contrats au début de la période de reporting (2022 : 221,3 millions d'euros).

Les soldes des créances clients et des actifs contractuels sont présentés à la note 29. Pour plus de détails sur les dépréciations des créances clients et des actifs contractuels comptabilisés au cours de la période considérée, merci de se référer à la note 41. Le tableau suivant présente les soldes des passifs contractuels du groupe.

en millions €	Item dans l'état de la situation financière	Valeur comptable au 31 décembre 2023	Valeur comptable au 31 déc. 2022
Revenus différés	Autres passifs	52,6	36,9
Avances et acomptes sur commandes	Dettes fournisseurs	186,0	234,1
Passifs contractuels (total)		238,6	270,9

10. Les coûts opérationnels

L'état du résultat net a été présenté selon le format du « coût des ventes », c'est-à-dire que les charges ont été directement affectées aux différentes fonctions de production, de vente et de distribution, de marketing, de recherche et développement et de frais généraux. Les dépenses liées aux initiatives ou projets multifonctionnels sont imputées aux coûts fonctionnels respectifs selon un principe d'allocation approprié.

La rubrique « coût des ventes » comprend les coûts des produits vendus et les coûts d'acquisition des marchandises vendues. Outre les dépenses directement imputables, telles que les matières premières et les fournitures, les dépenses liées aux avantages du personnel et les dépenses d'énergie, le coût des ventes inclut également les frais généraux, qui peuvent être imputés au secteur de fabrication, ainsi que les amortissements correspondants.

Les coûts de vente et de distribution concernent notamment les coûts de la fonction vente et marketing, de la distribution et des études de marché.

Les frais de recherche et développement comprennent les coûts de recherche et de développement de produits et de processus, à moins qu'ils ne soient comptabilisés en tant qu'actifs.

Le poste « frais généraux » comprend principalement les charges liées aux avantages du personnel et le coût des matériels de la zone administrative générale.

Tous les éléments de résultat qui ne peuvent pas être affectés à l'un des domaines fonctionnels mentionnés ci-dessus sont comptabilisés en autres produits et charges. Cela inclut essentiellement les effets de la conversion des transactions en monnaies étrangères, de la vente d'actifs immobilisés, des provisions pour créances clients. Les éléments extraordinaires, tels que les coûts de restructuration ou d'autres produits ou dépenses non récurrents, sont généralement comptabilisés dans les charges opérationnelles à compter de l'exercice 2023. Les chiffres de l'année précédente ont été retraités en conséquence.

Les produits des subventions liées aux produits sont comptabilisés en autres produits lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions liées aux subventions soient respectées et que les subventions seront reçues. Ils sont systématiquement comptabilisés en tant que produits sur la période au cours de laquelle les coûts correspondants sont enregistrés.

Les coûts d'exploitation par nature sont réconciliés au résultat opérationnel en note 14.

Les postes matières premières et frais de personnel sont présentés ci-dessous :

Matières premières et fournitures

en millions €	2023 12 mois	2022 12 mois
Achats consommés	618,0	694,6
Autres coûts et services liés aux achats	167,7	191,1
Total	785,8	885,7

Frais de personnel

en millions €	2023 12 mois	2022 12 mois
Salaires	664,7	644,1
Charges sociales	149,7	147,3
Charges de retraite et charges relatives aux indemnités de départ à la retraite	15,1	15,5
Total	829,5	806,9

11. Autres produits et charges opérationnels

en millions €	2023 12 mois	2022 12 mois
Gains de change	28,2	56,2
Produits liés aux reprises de dépréciation clients	3,8	4,1
Reprise sur provisions consommées	0,0	1,7
Subventions	6,2	3,6
Autres produits	2,6	6,6
Total des autres produits	40,7	72,1
Pertes de change	-35,0	-97,4
Coûts non récurrents	-14,8	-18,5
Charges liées aux dotations pour dépréciation clients	-7,1	-5,5
Autres charges	-22,8	-28,6
Total des autres charges	-79,8	-150,0
Total autres produits et charges opérationnels	-39,1	-77,8

Cette catégorie comprend les « produits liés aux subventions », notamment les subventions couvrant des dépenses (essentiellement liées aux projets de recherche et de développement). Les impacts de change en 2023 comprennent un montant de 1,5 million d'euros (2022 : un montant de 38,2 millions d'euros) au titre du reclassement d'éléments des capitaux propres en résultat (merci de se référer à la note 38). Depuis l'exercice 2023, les éléments extraordinaires sont présentés au sein des charges opérationnelles du compte de résultat. Les chiffres de l'année précédente ont été retraités. Pour plus de détails sur les éléments non récurrents merci de se référer à la note 5.

12. Résultat financier

en millions €	2023 12 mois	2022 12 mois
Produits financiers	6,2	0,5
- dont montants avec les autres sociétés du groupe	5,2	0,2
Produits sur instruments financiers dérivés	2,6	4,3
Valorisation du passif de contrepartie conditionnelle	74,4	149,6
Autres produits financiers	11,2	31,4
Produits financiers	94,4	185,8
Charges d'intérêts	-115,4	-18,2
- dont montants avec les autres sociétés du groupe	-99,6	-10,7
Charges sur instruments financiers dérivés	-1,9	-9,0
Charges d'intérêts sur retraites	-1,6	-0,4
Autres charges financières	-23,0	-23,0
Charges financières	-141,9	-50,7
Total	-47,6	135,2

Les « autres produits et charges financiers » comprennent principalement les gains (pertes) de change liés(ées) à la trésorerie et aux emprunts libellés en devises. Le poste « valorisation du passif de contrepartie conditionnelle » se réfère principalement à la réévaluation de la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition de BIA Separations, qui a généré un revenu de 70,4 millions d'euros au cours de la période de reporting (2022 : + 148,0 millions d'euros), merci de se référer à la note 35.

Les charges d'intérêts aux entreprises liées sont liées au prêt accordé par la société mère ultime du groupe, Sartorius AG et par Sartorius Finance B.V., une entité entièrement détenue et contrôlée par Sartorius AG (merci de se référer aux notes 31 et 44).

Au cours de l'exercice 2023, le groupe a acquis une entité basée en Turquie (voir Note 8). La Turquie a été considérée comme une économie hyperinflationniste au cours de la période considérée. Par conséquent, la norme IAS 29, Information financière dans les économies hyperinflationnistes, a été appliquée. Les gains ou pertes nets résultant de l'inflation des actifs et passifs non monétaires significatifs, ainsi que des capitaux propres et de tous les éléments du compte de résultat, ont été comptabilisés dans le résultat financier. L'indice général des prix à la consommation de l'Institut turc de statistique a été appliqué (indice en mai 2023 : 1 300,6 et en décembre 2023 : 1 859,4).

13. Charge d'impôt

en millions €	2023 12 mois	2022 12 mois
Impôts courants	-88,3	-264,3
Impôts différés	-0,8	13,9
Total	-89,0	-250,5

La charge d'impôt courant est déterminée en fonction du revenu imposable local correspondant à la période de reporting et des règles fiscales locales. En outre, les impôts sur les bénéfices à court terme incluent des ajustements pour les paiements d'impôts incertains ou les remboursements d'impôts pour des périodes non évaluées. Les variations des actifs et passifs d'impôts différés sont inclus dans les impôts sur les bénéfices, à l'exception des variations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres (merci de se référer à la note 19).

Le tableau suivant présente la différence entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt constatée pour l'exercice concerné. La charge d'impôt attendue est calculée en appliquant un taux moyen pondéré au résultat consolidé avant impôt du groupe.

en millions €	2023 12 mois	2022 12 mois
Taux d'imposition attendu	24,1%	25,6%
Charge d'impôt estimée	-96,7	-289,9
Différences permanentes	-12,3	-7,9
Produit non imposable et autres exonérations	29,6	56,7
Pertes fiscales non reconnues et différences temporelles déductibles	-5,0	-0,5
Impôts relatifs aux exercices précédents	-3,5	-5,5
Retenue à la source et autres impôts avec une base fiscale différente	-1,5	-1,6
Autres	0,3	-1,8
Total	-89,0	-250,5
Taux d'imposition effectif	22,2%	22,2%

Comme l'année précédente, le taux d'imposition effectif relativement faible par rapport au taux d'impôt attendu s'explique principalement par les effets de valorisation liés à la contrepartie éventuelle de l'acquisition de BIA Separations (merci de se référer aux notes 12 et 35). Le revenu n'est pas imposable et conduit donc à un taux d'imposition inférieur par rapport au résultat consolidé avant impôt.

14. Ventilation par nature du résultat opérationnel

en millions €	2023 12 mois	2022 12 mois
Chiffre d'affaires	2775,5	3492,7
Achats consommés	-618,0	-694,6
Autres coûts et services liés aux achats	-167,7	-191,1
Frais de personnel	-829,5	-807,7
Amortissement et dépréciation	-237,6	-181,7
Autres coûts opérationnels	-473,9	-622,3
Sous-total	-2326,8	-2497,5
EBIT (Résultat opérationnel)	448,7	995,2
Résultat financier	-47,6	135,2
Impôt sur le résultat	-89,0	-250,5
Participations ne donnant pas le contrôle	-2,4	-3,8
Résultat net après participations ne donnant pas le contrôle	309,7	876,1

15. Résultat par action

Selon la norme IAS 33 - Résultat par action -, le résultat par action doit être déterminé séparément. Le bénéfice par action (BPA) de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pendant la période.

	2023	2022
Résultat net après impôts (en millions €)	312,1	879,9
Résultat net part du groupe après impôts (en millions €)	309,7	876,1
Résultat par action (€)	3,36	9,51
Résultat net dilué par action (€)	3,36	9,51
Nombre de titres (statutaire)	92180190	92180190
Titres auto-détenus	-19564	-17091
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calcul du résultat par action	92160626	92163099
Nombre d'actions total utilisé pour calcul du résultat dilué par action	92160626	92163099

4.7 Notes annexes à l'état de la situation financière

16. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

en millions €	Goodwill
Valeurs brutes au 1^{er} janv. 2022	820,7
Écarts de conversion	-7,1
Regroupement d'entreprises	322,8
Valeurs brutes au 31 déc. 2022	1136,4
Pertes liées aux tests de dépréciation au 1^{er} jan. 2022	0,0
Écarts de conversion	0,0
Pertes liées aux tests de dépréciation	0,0
Pertes liées aux tests de dépréciation au 31 déc. 2022	0,0
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2022	1136,4
<hr/>	
en millions €	Goodwill
Valeurs brutes au 1^{er} janv. 2023	1136,4
Écarts de conversion	1,8
Regroupement d'entreprises	1713,8
Valeurs brutes au 31 déc. 2023	2851,9
Pertes liées aux tests de dépréciation au 1^{er} jan. 2023	0,0
Écarts de conversion	0,0
Pertes liées aux tests de dépréciation	0,0
Pertes liées aux tests de dépréciation au 31 déc. 2023	0,0
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2023	2851,9

Le poste goodwill (2851,9 millions d'euros) correspond au montant résiduel provenant des regroupements d'entreprises. Conformément à la norme IAS 36, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises n'est pas amorti, et doit être soumis à un test de dépréciation annuel au moins une fois par an et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La variation enregistrée en 2023 concerne les acquisitions de Polyplus et Sartonet (merci de vous référer à la note 8). Les variations de la période précédente résultaient des acquisitions de l'activité de chromatographie de Novasep et d'Albumedix Ltd.

Dans le cadre du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (U.G.T.) susceptible de bénéficier des synergies liées au regroupement d'entreprises. L'U.G.T. représente le plus petit niveau bénéficiant d'une gestion interne autonome et ne peut pas être plus importante qu'un secteur opérationnel, au sens de l'information sectorielle. Le groupe Sartorius Stedim Biotech a pour stratégie d'être un fournisseur de solutions innovantes pour ses clients. En raison des interdépendances de ce marché, le plus petit niveau auquel puisse être affecté le goodwill est le segment Biopharma. Le goodwill a donc été affecté en totalité à cette U.G.T. Comme en 2022, le test de dépréciation réalisé pour 2023 évalue la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie (segment Biopharma). Les prévisions de trésorerie prennent en compte les résultats passés et les prévisions approuvées par le management du groupe sur une période de quatre ans.

Le groupe a retenu l'hypothèse d'un taux de croissance à l'infini de 2,5 % pour les années après 2027. Ce taux provient des anticipations d'inflation à long terme et des attentes du marché qui prévoit des taux de croissance significatifs pour le marché biopharmaceutique visé. Le principal vecteur de la croissance pour le groupe Sartorius Stedim Biotech sera le vieillissement de la population, l'augmentation de la population, l'amélioration de l'accès aux médicaments dans les pays émergents et le transfert progressif de produits multi-utilisation vers l'utilisation de produits à usage unique pour les industries biopharmaceutiques. En outre, un nombre croissant de nouvelles modalités, par exemple dans le domaine des thérapies cellulaires et géniques, devraient stimuler la croissance des activités du groupe.

Les taux d'actualisation appliqués correspondent au coût moyen pondéré du capital ; ils ont été reconnus comme suit :

	2023		2022	
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
Biopharma	10,6%	8,5%	10,5%	8,4%

En 2023, notre test de dépréciation n'a pas conduit à la comptabilisation de pertes de valeur. Dans ce contexte, diverses analyses de sensibilité basées sur les variations réalistes des hypothèses décrites ci-dessus n'ont pas entraîné de dépréciation. Les variations suivantes représenteraient théoriquement le « point d'équilibre » :

	2023	2022
Taux d'actualisation	13,6%	21,6%
Taux de croissance	-5,0%	-23,9%
Flux de trésorerie	-48,9%	-72,8%

Immobilisations incorporelles

en millions €	Concessions, droits de propriété indus. et droits similaires, licences, etc.	Marque	Relation clients	Coûts de développement		Total
				capitalisés	Acomptes	
Valeurs brutes au 1 ^{er} janv. 2022	525,2	19,8	246,1	202,0	0,2	993,2
Écarts de conversion	-2,5	-0,3	-1,5	-2,3	0,0	-6,6
Regroupement d'entreprises	164,9	5,4	45,9	1,0	0,0	217,3
Acquisitions	1,2	0,0	0,3	63,1	0,3	65,0
Cessions	-2,1	0,0	0,0	-3,9	0,0	-6,0
Transfert de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeurs brutes au 31 déc. 2022	686,8	24,9	290,8	259,9	0,5	1262,9
Cumul des dépréciat. amortiss. au 1 ^{er} janv. 2022	-99,0	-1,2	-127,5	-81,1	0,0	-308,8
Écarts de conversion	0,4	0,1	1,0	0,7	0,0	2,1
Dépréciations amortissements	-46,1	-1,0	-19,0	-19,4	0,0	-85,5
Reprises sur cessions	2,1	0,0	0,0	4,1	0,0	6,1
Transfert de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cumul des dépréciat. amortiss. au 31 déc. 2022	-142,6	-2,1	-145,6	-95,7	0,0	-386,1
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2022	544,1	22,8	145,2	164,2	0,5	876,8

en millions €	Concessions, droits de propriété indus. et droits similaires, licences, etc.	Marque	Relation clients	Coûts de développement capitalisés	Acomptes	Total
Valeurs brutes au 1^{er} janv. 2023	686,8	24,9	290,8	259,9	0,5	1262,9
Écarts de conversion	2,0	0,0	-2,1	0,7	0,0	0,6
Regroupement d'entreprises	791,9	36,3	58,5	13,0	0,0	899,7
Acquisitions	3,4	0,0	0,0	75,4	0,4	79,2
Cessions	-0,5	0,0	0,0	-0,2	0,0	-0,8
Transfert de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeurs brutes au 31 déc. 2023	1483,7	61,2	347,2	348,8	0,8	2241,6
Cumul des dépréciat. amortiss. au 1^{er} janv. 2023	-142,6	-2,1	-145,6	-95,7	0,0	-386,1
Écarts de conversion	-0,2	0,0	0,7	-0,4	0,0	0,2
Dépréciations amortissements	-75,7	-2,1	-18,6	-23,6	0,0	-120,0
Reprises sur cessions	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
Transfert de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cumul des dépréciat. amortiss. au 31 déc. 2023	-218,1	-4,2	-163,5	-119,7	0,0	-505,4
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2023	1265,6	57,0	183,7	229,1	0,8	1736,2

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (calculés selon la méthode linéaire) et d'éventuelles pertes de valeur. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est la période pendant laquelle le groupe s'attend à utiliser l'actif.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est basé sur les périodes de durée d'utilité suivantes :

Logiciel	2 à 10 ans
Technologies	3 à 20 ans
Frais de recherche et développement capitalisés	4 à 6 ans
Relations client	1-20 ans
Marque	De 2 ans à l'infini

Les coûts encourus dans le cadre du développement de nouveaux produits et méthodes étaient activés en tant qu'immobilisations incorporelles générées en interne si les critères d'IAS 38.57 étaient remplis. La capitalisation des immobilisations incorporelles générées en interne comprend un niveau important de jugement, par exemple l'évaluation de la faisabilité d'un projet de développement, les perspectives de marché attendues et la détermination des durées d'utilité.

Les coûts de développement activés couvrent principalement les coûts alloués aux personnels participant aux efforts de développement, aux matières premières et fournitures, aux services externes et aux charges directement imputables. Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité qui ne dépasse pas en général six années. En 2023, des frais de développement de 75,4 millions d'euros ont été comptabilisés à l'actif (63,1 millions d'euros en 2022).

Si une immobilisation incorporelle générée en interne ne peut pas être reconnue, les coûts de développement sont inclus dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les coûts des activités de recherche sont comptabilisés directement en charge sur l'exercice concerné.

La marque Stedim acquise en 2007 et intégrée au sein de la société mère Sartorius Stedim Biotech S.A est considérée comme ayant une durée d'utilité indéterminée et n'est donc pas amortie. Il n'y a pas de limite finie sur la durée pendant laquelle la marque générera des flux de trésorerie pour le groupe. La marque est soumise à un « impairment test » au moins une fois par an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (U.G.T.) : segment Biopharma.

L'amortissement des actifs incorporels est affecté aux fonctions correspondantes dans le compte de résultat. Pour les frais de développement capitalisés, l'amortissement est présenté dans les « coûts des ventes ».

Des dépréciations d'un montant de 2,6 millions d'euros ont été constatées en 2023 au titre des frais de développement capitalisés (3,9 millions d'euros en 2022).

17. Immobilisations corporelles

en millions €	Terrains, constructions et agencements des constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes au 1^{er} janv. 2022	426,175	312,622	157,136	288,170	1184,103
Écarts de conversion	2,059	1,072	-0,664	2,973	5,440
Regroupement d'entreprises	5,872	16,870	0,973	3,684	27,399
Acquisitions	27,601	37,695	29,856	284,008	379,160
Cessions	-1,677	-8,596	-13,447	-0,039	-23,758
Transferts de compte à compte	49,055	36,374	11,428	-94,842	2,014
Valeurs brutes au 31 déc. 2022	509,085	396,037	185,283	483,954	1574,358
Cumul des amortissements au 1^{er} janv. 2022	-101,106	-143,507	-84,764	0,001	-329,375
Écarts de conversion	0,202	-0,198	0,338	0,000	0,343
Amortissement	-23,246	-34,444	-18,699	0,000	-76,389
Reprises sur cessions	1,178	7,897	12,436	-0,001	21,510
Transferts de compte à compte	-1,744	0,346	-0,253	0,000	-1,651
Cumul des amortissements au 31 déc. 2022	-124,716	-169,905	-90,941	0,000	-385,562
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2022	384,369	226,131	94,342	483,954	1188,796
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2022 de l'actif relatif au droit d'utilisation	96,978	1,833	4,408	0,000	103,219
Total des immobilisations corporelles au 31 déc. 2022	481,347	227,964	98,750	483,954	1292,015

	Terrains, constructions et agencements des constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes au 1 ^{er} janv. 2023	509,1	396,0	185,3	484,0	1574,4
Écarts de conversion	-7,1	-5,1	-2,6	-4,9	-19,7
Regroupement d'entreprises	9,1	6,2	1,3	9,6	26,2
Acquisitions	32,9	26,0	39,5	322,6	421,0
Cessions	-0,3	-4,4	-3,1	-0,2	-8,0
Transferts de compte à compte	164,2	41,6	7,7	-213,6	0,0
Valeurs brutes au 31 déc. 2023	708,0	460,4	228,1	597,5	1993,9
Cumul des amortissements au 1 ^{er} janv. 2023	-124,7	-169,9	-90,9	0,0	-385,6
Écarts de conversion	1,1	1,8	1,4	0,0	4,3
Amortissement	-27,6	-42,6	-22,3	-0,1	-92,6
Reprises sur cessions	0,1	3,1	2,8	0,0	6,0
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cumul des amortissements au 31 déc. 2023	-151,2	-207,6	-109,2	-0,1	-468,0
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2023	556,8	252,8	118,9	597,4	1525,9
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2023 de l'actif relatif au droit d'utilisation	98,0	2,2	7,2	0,0	107,3
Total des immobilisations corporelles au 31 déc. 2023	654,8	255,0	126,1	597,4	1633,3

La rubrique « Immobilisations corporelles » de l'état de la situation financière comprend les actifs liés aux droits d'utilisation selon IFRS 16 (merci de vous référer à la note 18). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations est calculé sur les périodes d'utilité suivantes :

Constructions	15 à 50 ans
Machines	5 à 15 ans
Équipement atelier et matériel de bureau	3 à 13 ans

Les dotations aux amortissements et la charge de dépréciation sont incluses dans le compte de résultat selon l'utilisation des actifs dans les coûts des ventes, les frais commerciaux et de distribution, les frais de recherche et développement, les frais généraux et les autres charges opérationnelles.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges sauf s'ils sont directement affectables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié et sont donc partie intégrante du coût de cet actif.

Les subventions liées à des actifs sont déduites du coût de cet actif.

En 2023, comme pour l'exercice 2022, aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée pour les immobilisations corporelles.

18. Contrats de location

La comptabilisation des contrats de location est conforme à la norme IFRS 16 - Contrats de location. Pour la structure de financement du groupe, les baux ne sont pas très pertinents. Les principales considérations relatives aux baux sont donc généralement d'ordre pratique, par exemple en ce qui concerne la gestion du matériel informatique ou la gestion du parc automobile. En conséquence, les locations de matériel informatique et de voitures représentent la majeure partie des contrats de location du groupe. La durée des baux est généralement fixe et s'étend généralement sur trois à cinq ans. Cependant, les contrats de location du groupe dans lesquels le bailleur est une partie liée qui est une entité contrôlée par la société mère finale, Sartorius AG, sont généralement de nature court terme offrant aux deux parties contractantes une flexibilité opérationnelle. Par ailleurs, sur certains sites, le groupe dispose de baux immobiliers à long terme. Les contrats de location peuvent contenir des options d'extension qui sont incluses dans la durée du contrat de location selon IFRS 16 lorsque le groupe est raisonnablement certain que l'option sera exercée. Le groupe n'agit pas en tant que bailleur dans une mesure significative.

Selon IFRS 16, les contrats de location doivent généralement être comptabilisés au bilan du preneur. Un locataire reconnaît un droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser un bien de location, ainsi qu'un passif résultant de la location, ce qui représente son obligation d'effectuer des paiements de location. Le groupe utilise les exonérations pour les baux à court terme et les baux d'actifs de faible valeur et comptabilise les loyers correspondants en charges de manière générale sur une base linéaire sur la durée du bail en question. En conséquence, aucun droit d'utilisation et aucun passif au titre de contrats de location ne sont comptabilisés pour ces contrats de location. En outre, aucun droit d'utilisation et aucun passif ne sont comptabilisés pour les locations entre entités du groupe. Enfin, le groupe n'applique pas la norme aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

Dans l'état de la situation financière, le groupe présente l'actif du droit d'utilisation en fonction de la nature de l'actif du contrat de location sous-jacent dans la rubrique « Immobilisations corporelles ». Les actifs liés aux droits d'utilisation sont comptabilisés à leur coût déduction faite de l'amortissement cumulé et des éventuelles pertes de valeur. Le coût des actifs liés au droit d'utilisation comprend la valeur actuelle des paiements des loyers futurs, tous les paiements versés au début ou avant le commencement du bail, les éventuels coûts directs initiaux ainsi que les coûts de démantèlement ou de retrait de l'actif du contrat de location. Les actifs bénéficiant du droit d'utilisation sont généralement amortis sur la durée du contrat de bail. Si le transfert de propriété légale du bien loué est prévu à la fin de la durée du contrat de bail, le droit d'utilisation est déprécié sur la durée de vie économique du bien loué. Dans l'état du résultat, la dépréciation est comptabilisée dans les coûts opérationnels.

Les passifs liés aux contrats de location sont présentés séparément dans l'état de la situation financière. Les passifs au titre des contrats de location sont initialement comptabilisés à un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location. En règle générale, le taux d'emprunt marginal du groupe est utilisé pour l'actualisation. Aucun ajustement spécifique à l'actif n'est effectué sur ce taux d'intérêt car cela n'est pas pertinent pour le financement du groupe à l'heure actuelle. Par la suite, la valeur comptable des obligations locatives est augmentée des intérêts débiteurs et réduite des paiements locatifs. Les intérêts débiteurs sont comptabilisés dans le résultat financier et, dans la mesure où ils sont payés, dans la section financement du tableau des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2023, les dettes de location s'élevaient à 114,4 millions d'euros (2022 : 110,6 millions d'euros). Les sorties de trésorerie futures liées aux contrats de location non encore commencés sur lesquels le groupe s'est engagé, devraient atteindre 28,7 millions d'euros à la date de clôture (2022 : montant non significatif). Les échéances des loyers futurs sont présentées à la note 40. La composition des actifs liés aux droits d'utilisation inclus dans les « Immobilisations corporelles » à la date de clôture et à la date de clôture précédente et les principaux changements de la période sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en millions €	Terrains, constructions et agencements des constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes au 1^{er} janv. 2022	97,8	4,2	10,3	112,2
Écarts de conversion	-0,2	0,0	0,0	-0,3
Regroupement d'entreprises	3,6	0,0	0,0	3,6
Dotations	46,0	0,8	2,9	49,6
Cessions	-4,1	0,0	-0,5	-4,6
Transferts de compte à compte	-2,4	0,4	0,0	-2,0
Valeurs brutes au 31 déc. 2022	140,8	5,3	12,6	158,6
Cumul des amortissements au 1^{er} janv. 2022	-30,3	-2,4	-5,9	-38,5
Écarts de conversion	0,1	0,0	0,0	0,2
Amortissement	-16,2	-1,0	-2,7	-19,8
Reprises sur cessions	0,8	0,0	0,3	1,2
Transferts de compte à compte	1,7	-0,1	0,0	1,6
Cumul des amortissements au 31 déc. 2022	-43,8	-3,4	-8,2	-55,4
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2022	97,0	1,8	4,4	103,2

en millions €	Terrains, constructions et agencements des constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes au 1^{er} janv. 2023	140,8	5,3	12,6	158,6
Écarts de conversion	-2,5	0,0	0,0	-2,5
Regroupement d'entreprises	8,1	0,7	0,6	9,4
Dotations	18,6	0,4	5,5	24,5
Cessions	-7,0	-0,7	-0,6	-8,3
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Valeurs brutes au 31 déc. 2023	158,0	5,7	18,0	181,7
Cumul des amortissements au 1^{er} janv. 2023	-43,8	-3,4	-8,2	-55,4
Écarts de conversion	0,9	0,0	0,1	1,0
Amortissement	-20,8	-0,9	-3,2	-24,9
Reprises sur cessions	3,6	0,8	0,5	4,9
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	0,1	0,1
Cumul des amortissements au 31 déc. 2023	-60,0	-3,5	-10,8	-74,3
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2023	98,0	2,2	7,2	107,3

Les charges d'intérêts présentées dans le résultat financier, le total des décaissements de trésorerie pour les baux existants et les charges qui ont été comptabilisées pour les baux à court terme et les baux d'actifs de faible valeur au cours de la période de clôture et de la clôture précédente sont présentés dans le tableau ci-dessous. Aucune dépense importante n'a été comptabilisée au titre des paiements de location variables au cours de la période considérée.

en millions €	2023 12 mois	2022 12 mois
Charges d'intérêts pour les contrats de location	4,5	3,1
Frais de location d'actifs de faible valeur	1,4	2,3
Coûts de location à court terme	3,4	3,3
Remboursement des dettes liées au contrat de location	24,9	18,1
Total des décaissements pour les contrats de location	34,2	26,8

19. Impôts différés

en millions €	Impôts différés actifs		Impôts différés passifs		Reconnu en compte de résultat
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022	
Immobilisations incorporelles	1,6	1,6	377,2	168,2	11,8
Immobilisations corporelles	0,9	0,8	28,2	15,6	-9,7
Stocks	41,2	45,4	0,0	0,0	-3,8
Créances clients et autres actifs courants	0,1	0,5	3,1	3,7	0,0
Provisions	8,4	7,2	0,0	0,0	1,5
Passif	11,5	15,9	0,0	0,0	-4,7
Déficits reportables	8,0	3,5	0,0	0,0	2,8
Bénéfices non distribués des filiales	0,0	0,0	3,0	4,2	1,2
Montant brut	71,7	74,9	411,6	191,6	-0,8
Compensation	-11,7	-13,3	-11,7	-13,3	0,0
Montant net	60,0	61,6	399,8	178,3	-0,8

Les actifs ou passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables et la valeur fiscale des actifs et des passifs concernés (sauf dans les cas particuliers prévus par IAS 12), y compris les reports de pertes et les crédits d'impôt. L'évaluation est basée sur les taux d'imposition devant entrer en vigueur dans la période au cours de laquelle un actif est réalisé, un passif est réglé ou des pertes fiscales sont utilisées. À cette fin, le groupe utilise les taux d'imposition et les règles fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La variation des actifs et passifs d'impôts différés est reflétée dans le poste « impôts sur le résultat » du compte de résultat, à l'exception des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et des effets des regroupements d'entreprises.

Des actifs d'impôt différé doivent être comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales inutilisées dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible sur lequel les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales inutilisées pourront être imputées. Les évolutions futures étant incertaines et en partie indépendantes de la volonté de la direction, des hypothèses sont nécessaires pour estimer les bénéfices imposables futurs ainsi que la période au cours de laquelle les actifs d'impôts différés seront récupérés. Les estimations sont révisées au cours de la période au cours de

laquelle il existe suffisamment d'éléments probants pour réviser l'hypothèse. S'il n'existe pas d'indication que tout ou partie d'une différence temporelle déductible ou d'une perte fiscale puisse être réalisée, le montant correspondant n'est pas comptabilisé à l'actif.

Le groupe opère dans de nombreuses juridictions fiscales. Par conséquent, les positions fiscales présentées dans les états financiers doivent être déterminées en tenant compte des lois fiscales locales respectives et des points de vue pertinents des administrations fiscales. En raison de leur complexité, ces éléments peuvent faire l'objet d'une interprétation différente par les contribuables d'une part et les autorités fiscales locales d'autre part. Le montant des positions fiscales incertaines est basé sur la meilleure estimation possible du paiement d'impôt attendu.

En 2021, plus de 130 pays se sont accordés sur l'introduction d'un impôt minimum (appelé deuxième pilier) pour les groupes multinationaux dont le chiffre d'affaires global dépasse 750 millions d'euros. Pour l'impact sur le groupe merci de se référer à la note 2

Impôts différés actifs

À la date de clôture, le groupe présentait des déficits reportables de 34,9 millions d'euros (10,3 millions d'euros en 2022). Un impôt différé actif a été comptabilisé au titre de pertes pour un montant de 20,3 millions d'euros (4,3 millions d'euros en 2022). Les impôts différés actifs s'élèvent à un montant de 8,4 millions d'euros (0,8 million d'euros en 2021) et concernent des sociétés qui ont présenté des pertes au titre de cette année ou des années antérieures.

Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs liés aux immobilisations incorporelles se rapportent à des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises et par conséquent sont principalement liés aux technologies et aux relations clients.

Le groupe n'a pas comptabilisé d'impôts différés passifs sur les autres réserves cumulées des filiales à hauteur d'approximativement 54 millions d'euros (54 millions d'euros en 2022) dans la mesure où ces réserves feront l'objet d'un réinvestissement.

La charge d'impôt courant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se présentent comme suit dans le tableau :

en millions €	2023	2022
Couvertures de flux de trésorerie	-1,6	2,9
Réévaluation des actifs passifs au titre des régimes à prestations définies	-0,2	-3,6
Investissement dans une entité étrangère	0,0	-5,0
Écarts de conversion	-1,0	1,4
Total	-2,8	-4,3

La variation des actifs et passifs d'impôts différés peut être rapprochée comme suit :

en millions €	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Solde au 1 ^{er} janv. 2022	46,5	125,8
Variation de périmètre	4,5	51,4
Comptabilisés dans le résultat net	10,7	-3,1
Comptabilisés en autres éléments du résultat global	-0,1	4,2
Solde au 31 déc. 2022	61,6	178,3

en millions €	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Solde au 1^{er} jan. 2023	61,6	178,3
Variation de périmètre	3,9	223,5
Comptabilisés dans le résultat net	-5,0	-4,2
Comptabilisés en autres éléments du résultat global	-0,7	2,2
Solde au 31 déc. 2023	60,0	399,8

20. Stocks

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Matières premières et approvisionnements	319,2	394,6
En-cours de production	216,4	213,7
Produits finis	337,6	400,2
Acomptes	9,2	16,3
Total	882,4	1024,8

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Valeur brute des stocks	995,2	1104,6
Dépréciation des stocks	-112,8	-79,8
Valeur nette des stocks	882,4	1024,8

Pour les matières premières et approvisionnements, la méthode de valorisation appliquée est le coût moyen pondéré. Les produits finis et l'en-cours de production sont constatés au coût complet. Ce coût intègre les coûts directs, qui peuvent être imputés à ces éléments, et une quote-part des frais généraux de production et de manutention des matières, d'amortissement et/ou de dépréciation fondée sur la capacité normale de production, sous réserve que ces charges soient liées à la production.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour le marketing, la vente et la distribution. En cas de risques liés aux stocks (surstockage ou rotation lente des stocks par exemple), les stocks sont dépréciés en conséquence.

21. Capital social

Le capital de Sartorius Stedim Biotech S.A. est composé de 92 180 190 actions d'une valeur nominale de 0,20 €.

Il n'existait pas au 31 décembre 2022 ni au 31 décembre 2023 d'instruments dilutifs. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Nombre d'actions à l'ouverture	92 180 190	92 180 190
Nombre d'actions à la clôture	92 180 190	92 180 190
Valeur nominale de l'action (en €)	0,20	0,20
Montant du capital social (en millions €)	18,4	18,4

Dividendes

Le Conseil d'Administration soumettra une proposition à l'Assemblée générale des actionnaires pour le versement d'un dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, comme suit : le paiement d'un dividende net de 0,69 € par action (2022: 1,44 €), c'est-à-dire un décaissement total de 67,1 millions d'euros en excluant les titres auto-détenus (en 2022, le montant versé était de 132,7 millions d'euros).

22. Participations ne donnant pas le contrôle

Le montant des participations ne donnant pas le contrôle reconnu dans l'état de la situation financière d'un montant de 35,3 millions d'euros (64,9 millions d'euros en 2022) se réfère aux filiales Sartorius Korea Biotech et Sartorius CellGenix.

En 2023, la part du groupe dans Sartorius CellGenix GmbH, Fribourg i.B., Allemagne, a augmenté de 25 %, passant de 51% à 76%. En échange de l'acquisition des 25% de l'entité, les propriétaires des intérêts minoritaires ont reçu un montant d'environ 66,7 millions d'euros en espèces. La dette financière relative à l'option de vente des porteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'un montant de 66,1 millions d'euros (31 décembre 2022) a été reclassée en capitaux propres. L'impact sur les participations ne donnant pas le contrôle et sur les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère est présenté dans l'état de variation des capitaux propres. Les 24% restants des actions de Sartorius CellGenix GmbH sont soumis à des options d'achat et de vente (merci de se référer à la note 35).

En 2023, le groupe a également acquis un montant supplémentaire de 10% du capital de Sartorius Korea Biotech LLC, Séoul, Corée du Sud, pour un prix d'achat d'environ 20,8 millions d'euros. Le groupe détient désormais 79% du capital et des droits de vote de l'entité. Les 21% restants font l'objet d'une option d'achat exerçable. Le prix d'achat de cette participation ne donnant pas le contrôle est variable et dépend des performances futures de cette entité.

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Sartorius Korea Biotech Co. Ltd.		
Chiffre d'affaires	144,2	169,3
Résultat net	8,7	8,0
Total de l'actif	74,0	101,3
Résultat attribué	1,8	2,5
Sartorius CellGenix GmbH		
Chiffre d'affaires	32,6	32,0
Résultat net	2,3	2,8
Total de l'actif	144,4	145,7
Résultat attribué	0,6	1,3

Il n'y a pas de restrictions significatives sur la capacité du groupe à accéder ou utiliser les actifs ou à régler les passifs des entités mentionnées ci-dessus.

23. Provisions pour avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

La plupart des entités du groupe Sartorius Stedim Biotech effectuent des paiements au titre des régimes à cotisations définies, principalement relatifs à des régimes généraux de retraite gouvernementaux. En 2023, la

charge totale comptabilisée pour les régimes à cotisations définies s'élève à 48,2 millions d'euros (en 2022 : 49,4 millions d'euros).

Régimes à prestations définies

Les provisions pour retraites et obligations similaires sont comptabilisées dans les états financiers consolidés du groupe Sartorius Stedim Biotech conformément aux principes actuariels. La norme IAS 19 - Avantages du personnel prévoit la méthode des unités de crédit projetées comme méthode d'évaluation. En plus des rentes et des espérances de vie connues, cette méthode de la valeur de rachat prévue tient compte des augmentations futures des salaires et des rentes.

Les taux d'actualisation appliqués reflètent les taux d'intérêt qui ont été payés à la date d'arrêté pour des obligations de sociétés de haut niveau dont les échéances correspondent et qui sont libellées dans les devises concernées (principalement en euro). Si ce type d'obligations n'est pas disponible ou si les échéances correspondent à des échéances à long terme ou ne sont pas disponibles, les taux d'intérêt correspondants sont déterminés par extrapolation.

En raison de l'évolution des conditions du marché et de l'économie, les hypothèses clés sous-jacentes peuvent différer des évolutions réelles et peuvent entraîner des modifications importantes des obligations en matière de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Une analyse de sensibilité est présentée ci-dessous.

Les réévaluations des actifs et passifs des régimes à prestations définies sont présentés dans les autres éléments de l'état du résultat global selon la norme IAS 19.

La réévaluation des actifs | passifs au titre des régimes à prestation définies qui ont été transférés aux réserves de retraite, résulte essentiellement d'un changement dans le taux d'actualisation et s'élève à 0,3 millions d'euros (perte actuarielle de 13,9 millions d'euros en 2022).

Un montant de 19,2 millions d'euros concerne notamment les provisions pour retraite relatives aux plans de départ en retraite de notre personnel allemand. Ces provisions totalisaient 20,1 millions d'euros en 2022. Elles concernent principalement les engagements directs liés aux régimes à prestations définies. Dans le cadre de ces engagements, les employés obtiennent des avantages pour les années de service accomplies au sein de l'entité. Les avantages obtenus dépendent du niveau de rémunération et de l'âge respectif des employés. Ces avantages de retraite ne font généralement pas l'objet d'un versement sur un fonds de placement.

L'évaluation des obligations concernant les avantages postérieurs à l'emploi repose sur les principales hypothèses actuarielles suivantes :

Pour l'Allemagne :

en %	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Taux d'actualisation	3,10	3,16
Taux d'augmentation des salaires	3,00	3,00
Taux d'augmentation des pensions de retraite	2,10	2,10

Les hypothèses de mortalité et d'invalidité sont basées sur les tables « Richttafeln (RT) 2018 G » déterminées par Klaus Heubeck.

Pour la France :

en %	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Taux d'actualisation	3,70	3,60
Taux d'augmentation des salaires	2,25	2,25

Les montants enregistrés dans le compte de résultat correspondent aux éléments suivants :

en millions €	2023	2022
Coût des services rendus	-1,9	-3,1
Coût des services passés	0,8	0,9
Charge nette d'intérêts	-0,9	-0,3
Composante du coût des prestations de retraite comptabilisées en résultat	-2,0	-2,6
Rendement de l'actif du régime (intérêts exclus)	0,1	0,2
Réévaluation du régime	0,3	13,7
Composantes des coûts de prestations définies comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	0,3	13,9
Total	-1,6	11,3

Dans l'état du résultat net, le coût du service courant est alloué selon l'affectation des employés aux différentes fonctions respectives.

Le montant inclus dans l'état consolidé de la situation financière présentant l'obligation du groupe au titre des régimes à prestations définies est le suivant :

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Valeur actuelle des obligations	53,3	52,5
Juste valeur des actifs en couverture	-23,0	-20,8
Passif net	30,3	31,7

La valeur actuelle de l'obligation comptabilisée au bilan a évolué comme suit :

en millions €	2023	2022
Valeur actuelle des obligations à l'ouverture	52,5	64,9
Coût des services rendus	1,9	3,1
Coût des services passés	-0,8	-0,9
Coût financier	1,6	0,6
Réévaluation du régime	-0,4	-13,8
Écarts de conversion	0,7	0,9
Indemnités de départ à la retraite versées au cours de l'exercice	-3,4	-7,0
Cotisations des employés	0,7	0,8
Contributions aux plans des participants	0,3	3,1
Variation de périmètre	0,2	0,0
Autres variations	0,1	0,7
Valeur actuelle des obligations à la clôture	53,3	52,5

Les gains et pertes actuariels relatifs à l'obligation au titre des régimes à prestations définies se décomposent comme suit :

en millions €	2023	2022
Ajustements liés à l'expérience	-0,5	2,8
Modifications liées aux hypothèses démographiques	0,0	-0,6
Modifications liées aux hypothèses financières	0,1	-15,9
Total	-0,4	-13,8

Actif du régime :

en millions €	2023	2022
Actif du régime au 1^{er} janv.	20,8	21,2
Revenu attendu	0,7	0,3
Rendement de l'actif du régime (intérêts exclus)	0,1	0,2
Réévaluation du régime	-0,1	-0,1
Contribution du groupe & versements	-2,7	-6,9
Écarts de conversion	0,6	0,7
Cotisations des employés	0,7	0,8
Cotisations des employeurs	2,5	3,2
Contributions aux plans des participants	0,3	3,2
Autres variations	0,2	-1,7
Actif du régime au 31 déc.	23,0	20,8

Décomposition de l'actif du régime :

Les actifs du régime se réfèrent principalement à des contrats d'assurance en Suisse et il n'y a pas de participation significative ou de titres de créance inclus. La filiale en Corée du Sud a déposé un montant de 6,8 millions d'euros (5,3 millions d'euros en 2022) auprès de banques locales (trésorerie et équivalents de trésorerie).

Analyse de sensibilité :

Une augmentation|diminution des hypothèses actuarielles aurait les effets suivants sur les régimes à prestations définies (un signe positif (+) signifie une augmentation de l'obligation) :

2022 :

en millions €		
Hypothèses démographiques		
Espérance de vie	+1 an	-1 an
Impact	2,1	-2,0
Hypothèses financières		
Taux d'actualisation	+100 bps	-100 bps
Impact	-5,0	6,2
Taux d'augmentation des salaires	+50 bps	-50 bps
Impact	2,2	-2,0
Taux d'augmentation des pensions de retraite	+25 bps	-25 bps
Impact	2,0	-1,9

2023 :

en millions €		
Hypothèses démographiques		
Espérance de vie	+1 an	-1 an
Impact	2,1	-2,8
Hypothèses financières		
Taux d'actualisation	+100 bps	-100 bps
Impact	-5,0	6,3
Taux d'augmentation des salaires	+50 bps	-50 bps
Impact	2,4	-2,3
Taux d'augmentation des pensions de retraite	+25 bps	-25 bps
Impact	2,0	-1,9

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessus peut ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation des régimes à prestations définies car il est peu probable que le changement dans les hypothèses se produise de manière isolée. En outre, la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies a été calculée en utilisant la même méthode qui a été appliquée dans le calcul du passif lié à l'obligation au titre des régimes à cotisations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière (méthode des unités de crédit projetées).

Analyse de l'échéance

Les flux de trésorerie non actualisés des obligations des régimes à prestations définies peuvent être décomposés en termes d'échéance comme suit :

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
< 1 an	2,8	2,7
1 - 5 ans	14,5	12,3
6 - 10 ans	21,5	20,8
> 10 ans	113,7	115,8
Total	152,5	151,6

La durée moyenne pondérée des obligations des régimes à prestations définies est de 13,9 années (14,6 années en 2022).

24. Autres provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe un engagement ou une obligation vis-à-vis de tiers découlant d'engagements passés, un décaissement de ressources probable et à condition que le montant de l'obligation puisse être raisonnablement estimé. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de l'obligation à la date de clôture.

Pour déterminer le montant des obligations, certaines estimations et hypothèses doivent être appliquées, y compris la détermination de la probabilité et du montant des sorties futures de ressources. En règle générale, des estimations importantes sont impliquées dans la détermination des provisions liées aux contrats onéreux, aux coûts de garantie, aux obligations de mise hors service d'immobilisations et aux procédures judiciaires.

Autres provisions non courantes

en millions €	Paiements aux employés bénéficiant de plan de préretraite pour compensation de la réduction du temps de travail	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janv. 2022	3,1	4,7	7,7
Variation de périmètre	0,0	3,2	3,2
Écarts de conversion	0,0	-0,1	-0,1
Consommation	-1,3	-0,2	-1,5
Reprises	0,0	0,0	0,0
Dotations	2,1	1,2	3,3
Reclassement	0,0	-0,3	-0,3
Solde au 31 déc. 2022	3,9	8,5	12,3

en millions €	Paiements aux employés bénéficiant de plan de préretraite pour compensation de la réduction du temps de travail	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janv. 2023	3,9	8,5	12,3
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Consommation	-1,6	-0,2	-1,8
Reprises	0,0	-0,1	-0,1
Dotations	2,0	1,1	3,1
Reclassement	0,0	0,2	0,2
Solde au 31 déc. 2023	4,3	9,5	13,8

Les autres provisions non courantes comprennent principalement des provisions relatives à des plans de préretraite partielle et à des primes d'ancienneté de présence (incluses dans le poste « Autres »). Ces engagements concernent principalement les sociétés allemandes du groupe. Les régimes de préretraite partielle permettent à des employés de travailler à temps partiel pendant trois à cinq ans avant leur retraite officielle.

Selon la norme IAS 19, le montant des indemnités de départs relatifs à des périodes futures doit être comptabilisé en résultat net sur la période de service concernée. Les gains et pertes actuariels ainsi que le coût des services passés sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les provisions non courantes sont constatées à leur valeur actuelle à la date de clôture. Le taux d'actualisation pour les salariés bénéficiant du plan de préretraite et pour les provisions pour ancienneté est de +3,8 % (+2,9 % en 2022).

Depuis 2022, les obligations à long terme liées au nouveau programme dit d'intéressement à long terme (« programme LTI », merci de se référer à la note 43) sont également présentées sous « Autres provisions non courantes ».

Provisions courantes

Au cours des exercices 2022 et 2023, les provisions courantes ont évolué comme suit :

en millions €	Garanties	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janv. 2022	14,2	16,8	30,9
Variation de périmètre	0,0	0,1	0,1
Écarts de conversion	-0,1	0,0	-0,1
Consommation	-0,3	-1,2	-1,6
Reprises	-7,9	-4,0	-11,9
Dotations	5,9	2,6	8,4
Autres variations	2,1	-2,3	-0,2
Solde au 31 déc. 2022	13,8	12,0	25,7

en millions €	Garanties	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janv. 2023	13,8	12,0	25,7
Variation de périmètre	0,0	0,1	0,1
Écarts de conversion	-0,1	-0,1	-0,2
Consommation	-1,3	-4,6	-5,9
Reprises	-6,7	-5,3	-12,0
Dotations	3,1	3,4	6,5
Autres variations	0,0	-0,2	-0,2
Solde au 31 déc. 2023	8,7	5,4	14,1

Les provisions pour garantie incluent les livraisons de produits de remplacement et les réparations. Des provisions pour risques spécifiques sont comptabilisés lorsque sa survenance est plus probable qu'improbable. Les risques généraux de garantie sont comptabilisés sur la base de l'expérience passée. Les autres provisions comprennent principalement les éléments relatifs aux contrats de construction et les passifs incertains liés au personnel et aux risques fiscaux.

25. Avantages sociaux

Les dettes au titre des avantages du personnel reflètent les charges à payer suivantes :

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Primes et bonus d'incitation	30,7	41,4
Vacances et heures supplémentaires	18,2	17,5
Autres	13,4	15,2
Avantages au personnel	62,3	74,1

26. Autres obligations financières | Engagements donnés et reçus

Comme pour les exercices précédents, il n'y a pas de passifs éventuels ou d'actifs éventuels importants à signaler.

27. Instruments financiers : principales méthodes comptables

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Les notes suivantes donnent un aperçu de l'impact des instruments financiers sur les états financiers du groupe Sartorius Stedim Biotech et fournissent des informations supplémentaires sur les éléments de l'état de la situation financière qui contiennent des instruments financiers.

Les actifs financiers du groupe comprennent principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et prêts et les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive.

Les passifs financiers du groupe comprennent principalement des emprunts contractés auprès de Sartorius AG et Sartorius Finance B.V., des dettes fournisseurs, des dettes de location, des contreparties éventuelles selon IFRS 3, et des instruments financiers dérivés avec une juste valeur négative. Les passifs financiers autres que les instruments financiers dérivés et ceux découlant d'accords de contrepartie conditionnelle sont évalués au coût amorti.

La comptabilisation des instruments financiers respecte IFRS 9- Instruments financiers. La norme IFRS 9- Instruments financiers comprend des recommandations pour le classement et l'évaluation des instruments financiers qui reflète à la fois le modèle de gestion de l'entité (détenus pour encaisser, détenus pour encaisser et revendre, autres) dans le cadre duquel les actifs sont détenus et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie (critère « SPPI »). Il n'y a eu aucun reclassement des instruments financiers au cours de la période considérée.

En ce qui concerne la dépréciation des actifs financiers, IFRS 9 inclut un modèle dit de perte attendue. Les actifs financiers sont généralement considérés comme dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qui mettent en doute la collecte intégrale des flux de trésorerie des actifs financiers respectifs. Concernant les actifs financiers du groupe, l'approche simplifiée appliquée aux créances clients est particulièrement pertinente.

Outre les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont les actifs financiers les plus significatifs dans l'état de situation financière du groupe à la date d'application initiale d'IFRS 9 et à la date de clôture du 31 décembre 2023. Aucune dépréciation n'a été constatée en raison de la non-matérialité des impacts.

Au dernier arrêté, pour les actifs financiers restants évalués au coût amorti, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au décembre 2023 pour les pertes de crédit attendues sur 12 mois en raison de pertes historiques non significatives pour le groupe.

Les dérivés sont évalués à la juste valeur déterminée selon la méthode d'évaluation à la valeur de marché dans laquelle des méthodes mathématiques reconnues sont utilisées. Les justes valeurs sont basées sur les données de marché disponibles au moment du calcul de la valeur de ces dérivés et reflètent les estimations de la situation du marché à la fin de l'année. Les instruments qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture et pour lesquels aucune comptabilité de couverture n'est appliquée sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont soit comptabilisées en résultat net ou, dans le cas de relations de couverture, dans les autres éléments du résultat global.

Le groupe applique les règles de comptabilité de couverture d'IFRS 9. Le groupe utilise des opérations à terme pour couvrir les risques de flux de trésorerie résultant de la variation des taux de change liés aux ventes de produits et aux activités de production et cela ne désigne que l'élément spot de l'instrument de couverture.

28. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le groupe considère en trésorerie et équivalents de trésorerie tous les placements à forte liquidité avec une échéance inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition. Cela comprend principalement les dépôts dans les banques. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur. Dans le cadre du tableau de flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus. Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 116,6 millions d'euros (107,1 millions d'euros en 2022).

29. Créances clients | Autres actifs courants

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Créances clients tiers	253,9	364,3
Actifs contractuels (selon IFRS 15)	16,3	13,6
Créances clients sur les autres sociétés du groupe Sartorius AG	23,6	26,7
Créances clients	293,7	404,6

Les valeurs comptables des créances clients et autres créances sont représentatives de leur juste valeur compte tenu de la date d'échéance et des risques de crédit. Les actifs contractuels sont comptabilisés dans le cadre de contrats de construction spécifiques aux clients qui répondent aux exigences de comptabilisation des produits dans le temps, conformément à IFRS 15 (merci de vous référer à la note 9). Le montant des créances clients présenté au 31 décembre 2023 est diminué de 196,5 millions d'euros (2022 : 211,5 millions d'euros) du fait de la vente de créances clients car la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs financiers cédés ont été transférés à l'acheteur et les créances respectives ont été entièrement décomptabilisées. En particulier, les risques de crédit ainsi que les risques liés aux taux de change ont été intégralement transférés à l'acheteur dans le cadre du programme d'affacturage actuel. Le programme est organisé par le département Trésorerie du groupe Sartorius AG. Toutes les sociétés participantes du groupe Sartorius AG peuvent vendre des créances d'un volume combiné de 160 millions d'euros et 140 millions de dollars US dans le cadre du programme.

Le poste « Créances clients sur les autres sociétés du groupe Sartorius AG » concerne les autres sociétés du groupe Sartorius (merci de vous référer à la note 44). Les pertes de valeur sur les clients et autres créances sont comptabilisées à l'aide de comptes de provision distincts. Pour plus de détails sur la détermination des provisions pour dépréciation merci de se référer à la note 41.

30. Autres actifs financiers

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Dérivés	6,1	5,5
Autres actifs financiers	10,4	25,9
Actifs financiers courants	16,5	31,4

Le montant indiqué en tant qu'instrument financier dérivé représente la juste valeur des instruments de couverture (pour plus de détails merci de se référer à la note 38).

Les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins toute perte de valeur. La rubrique « Autres actifs financiers » comprend les créances rattachées à d'autres entités du groupe Sartorius AG pour 0,9 million d'euros (En 2022: 1,1 million d'euros).

31. Emprunts et autres passifs financiers

en millions €	Solde au 31. déc. 2023	Dont passifs courants au 31 déc. 2023	Solde au 31. déc. 2022	Dont passifs courants au 31 déc. 2022
Dettes auprès des établissements de crédit	3,0	0,9	6,6	1,4
Prêts de Sartorius AG	534,6	4,6	1018,5	3,0
Prêts de Sartorius Finance B.V.	3 018,1	40,4	0,0	0,0
Autres emprunts auprès des entités du groupe Sartorius	11,8	11,8	0,0	0,0
Total des emprunts et autres passifs financiers non courants	3567,4	57,7	1025,1	4,5

Le groupe Sartorius Stedim Biotech Group a signé un accord de prêt avec sa société mère Sartorius AG et Sartorius Finance B.V., une entité entièrement détenue et contrôlée par Sartorius AG, principalement pour financer des acquisitions. En septembre 2023, Sartorius Finance B.V. a émis des obligations à long terme non garanties pour un volume total de 3 milliards d'euros et des paiements de coupons annuels fixes, principalement pour financer l'acquisition de Polyplus.

Les modalités sont présentées en détail ci-dessous:

en millions €	Produit net pour l'émetteur	Montant notionnel	Coupon	Date d'échéance
Tranche 1 : 3 ans	646,9	650,0	4,250%	14 septembre 2026
Tranche 2 : 6 ans	647,0	650,0	4,375%	14 septembre 2029
Tranche 3 : 9 ans	840,3	850,0	4,500%	14 septembre 2032
Tranche 4 : 12 ans	842,5	850,0	4,875%	14 septembre 2035

Le financement obtenu via l'émission obligataire est entièrement transféré via des prêts à long terme non garantis au groupe Sartorius Stedim Biotech à des conditions identiques. En plus du paiement des intérêts annuels, des frais de trésorerie sont facturés, basés sur le coût réel majoré d'une marge de pleine concurrence. Outre cet élément de financement majeur, Sartorius AG a accordé des prêts à long terme pour un montant total de 530 millions d'euros avec des échéances en 2026 et 2027. Cela comprend des prêts de 200 millions d'euros accordés à des taux d'intérêt variables. Les taux d'intérêt sont déterminés avec une marge de crédit selon les principes de pleine concurrence et se situent entre 3,5% et 4,5% à la date de clôture.

En outre, le financement du groupe Sartorius Stedim Biotech est garanti par une ligne de crédit de sa société mère Sartorius AG (merci de vous référer à la note 40).

Les emprunts financiers non courants ne comprennent pas les passifs envers les vendeurs liés aux soldes des prix d'acquisition qui sont présentés en « Autres passifs financiers non-courant ».

32. Autres passifs financiers non courants

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Passif lié à la contrepartie conditionnelle dans le cadre des acquisitions	1,7	76,2
Passif lié à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	78,9	102,8
Autres passifs	2,0	2,2
Total	82,7	181,2

Les accords de contrepartie conditionnelle résultent des acquisitions de BIA Separations et Xell AG. Les passifs liés à l'acquisition d'intérêts minoritaires concernent l'acquisition potentielle des actions restantes de Sartorius CellGenix (merci de se référer à la note 35 pour tous les passifs mentionnés).

33. Dettes fournisseurs

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Avances et acomptes sur commandes ¹	186,0	234,1
Dettes fournisseurs tiers	234,5	232,6
Dettes fournisseurs auprès des autres sociétés du groupe Sartorius AG	22,6	17,6
Dettes fournisseurs participations non consolidées	1,4	1,5
Total	444,5	485,6

¹ Passifs contractuels selon IFRS 15

34. Autres passifs courants

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Dérivés	2,1	8,0
Autres passifs	42,7	111,6
Total	44,8	119,7

Les instruments financiers dérivés se rapportent à la juste valeur des opérations de couverture de change, telles que les contrats à terme (principalement liées au dollar américain, merci de se référer à la note 38).

Les « Autres passifs » au 31 décembre 2022 incluent la part courante du passif lié à l'acquisition des actions restantes de Sartorius CellGenix (66,1 millions d'euros ; merci de se référer aux notes 22 & 35).

35. Valeurs comptables et justes valeurs d'instruments financiers par catégorie

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers par catégorie d'instrument financier selon IFRS 9 au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

en millions €	Catégorie selon la norme IFRS 9	Valeur comptable au 31 déc. 2023	Juste valeur 31 Déc. 2023	Valeurs comptables au 31 déc. 2022	Juste valeur 31 Déc. 2022
Investissements dans des filiales et entreprises associées non consolidées	n.a.	27,5	27,5	18,8	18,8
Actifs financiers	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le compte de résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs financiers	Instruments de créance à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3,5	3,5	1,1	1,1
Actifs financiers	Mesuré au coût amorti	9,7	9,7	5,0	5,0
Actifs financiers (non courants)		40,8	40,8	24,9	24,9
Actifs contractuels (selon IFRS 15)	n.a.	16,3	16,3	13,6	13,6
Créances clients	Mesuré à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	46,9	46,9	166,3	166,3
Créances clients	Mesuré au coût amorti	230,6	230,6	224,7	224,7
Créances clients		293,7	293,7	404,6	404,6
Créances et autres actifs	Mesuré au coût amorti	10,4	10,4	25,9	25,9
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture ¹	n.a.	6,1	6,1	5,5	5,5
Autres actifs financiers (courant)		16,5	16,5	31,4	31,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Mesuré au coût amorti	116,6	116,6	107,1	107,1
Emprunts financiers	Passifs financiers	3567,4	3719,9	1025,1	1004,9
Dettes fournisseurs	Passifs financiers	258,5	258,5	251,6	251,6
Dettes commerciales paiements reçus sur commandes	n.a.	186,0	186,0	234,1	234,1
Dettes fournisseurs		444,5	444,5	485,6	485,6
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture ¹	n.a.	2,1	2,1	8,0	8,0
Autres passifs financiers	Passifs financiers à la juste valeur : impact en compte de résultat	1,7	1,7	76,2	76,2
Autres passifs financiers	Passifs financiers	123,6	118,0	216,6	205,3
Autres passifs financiers		127,5	121,9	300,9	289,5

¹Les montants comprennent la partie non désignée des contrats

Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées sur la base des informations de marché disponibles à la date de clôture et doivent être allouées à l'un des trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur conformément à la norme IFRS 13.

Pour le niveau 1, les instruments financiers sont calculés sur la base des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Pour le niveau 2, les instruments financiers sont calculés sur la base des paramètres obtenus à partir de données observables sur les marchés ou sur la base des prix du marché pour des instruments similaires. Pour le niveau 3, les instruments financiers sont calculés sur la base de paramètres non observables sur les marchés.

Entre autres, les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2023 concernent les contreparties éventuelles liées aux acquisitions de BIA Separations, et Xell, qui sont toutes classées en passifs financiers. Étant donné que les valorisations dépendent, entre autres facteurs, de la performance commerciale prévue des entreprises acquises, les valorisations sont considérées comme des données de niveau 3. Les évaluations sont effectuées en appliquant des paramètres d'évaluation mis à jour à la date de clôture.

Dans le cadre de l'acquisition de BIA Separations, le groupe et les anciens propriétaires de BIA Separations ont convenu de trois tranches de compléments de prix basés sur la performance commerciale de BIA Separations sur les cinq exercices postérieurs à l'acquisition. En fonction de cette performance commerciale, les vendeurs ont le droit de recevoir des actions supplémentaires de Sartorius Stedim Biotech S.A. L'évaluation de ce passif tient compte de la performance commerciale future attendue et du nombre supposé d'actions à transférer ainsi que de la valeur attendue de l'action. À la date de clôture du 31 décembre 2023, la juste valeur du passif de contrepartie éventuelle restant a été évaluée à 1,7 million d'euros. La variation depuis le 31 décembre 2022 (valeur : 72,1 millions d'euros) reflète principalement les ventes attendues et les ventes ajustées. Par ailleurs, le cours de l'action Sartorius Stedim Biotech S.A., et les taux d'actualisation appliqués pour calculer la valeur actualisée de l'obligation future ont été ajustés pour refléter les taux du marché à la date de clôture. La différence entre l'évaluation au 31 décembre 2022 et la date de clôture s'élève à 70,4 millions d'euros et a été comptabilisée dans le résultat financier.

Les principaux paramètres d'entrée pour l'évaluation du passif financier sont les prévisions de chiffre d'affaires pour les deux années restantes ainsi que le cours de l'action Sartorius Stedim Biotech S.A. à la date d'évaluation respective. Les résultats de l'évaluation sont moins sensibles aux changements réalistes d'autres paramètres d'évaluation, par exemple les taux d'actualisation appliqués. L'hypothèse d'un chiffre d'affaires supérieur (inférieur) de 20 % au cours de chacune des années pertinentes restantes de la période du plan entraînerait une augmentation du passif à déclarer à la date de clôture d'environ 1,7 million d'euros (diminution d'environ 1,1 million d'euros). Si le cours de l'action Sartorius Stedim Biotech S.A. avait été supérieur (inférieur) de 20 % à la date de clôture, le passif aurait été supérieur de 0,3 million d'euros (inférieur de 0,3 million d'euros). Les résultats futurs réels peuvent différer de ces sensibilités qui sont déterminées en modifiant uniquement le paramètre d'entrée clé respectif de manière isolée. La limite inférieure de la fourchette des résultats possibles des tranches restantes de cette contrepartie conditionnelle est nulle, tandis que la limite supérieure ne peut être quantifiée en raison du règlement en actions.

Pour l'élément de complément de prix dans le cadre de l'acquisition de WaterSep BioSeparations du en 2024, aucun passif significatif n'est comptabilisé à la date de clôture du 31 décembre 2023. La variation depuis le 31 décembre 2022 (valeur : 3,0 millions d'euros) a été comptabilisée en résultat financier.

Dans le cadre de l'acquisition de Xell, les vendeurs se sont vu accorder deux éléments de complément de prix supplémentaires, qui sont dus en 2024 et 2026 et dépendent des revenus de vente des produits Xell des années 2022 à 2025. À la date de clôture du 31 décembre, 2023, la juste valeur du passif financier s'élève à 0,1 M€. La variation depuis le 31 décembre 2022 (valeur : 1,1 million d'euros) d'un montant de 1,0 million d'euros a été comptabilisée en résultat financier. L'extrémité inférieure (supérieure) de la fourchette des résultats possibles de la 2^{ème} composante reste nulle (18,3 millions d'euros).

Outre les passifs découlant d'accords de contrepartie conditionnelle, les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan sont principalement des dérivés sous forme de contrats à terme et des swaps de taux d'intérêt. Ils ont été évalués sur la base des taux de change cotés sur les marchés des devises et des

courbes de taux d'intérêt disponibles (niveau 2). Par ailleurs, les créances clients faisant partie du portefeuille de créances « détenues pour encaissement et vente » sont évaluées à la juste valeur. En raison des échéances courtes et des faibles risques de crédit (voir note 41), l'évaluation suit la même approche que les créances clients évaluées au coût amorti.

Le calcul de la juste valeur relative aux passifs financiers comptabilisés au coût amorti, en particulier les engagements envers Sartorius AG, Sartorius Finance B.V. et les banques a été réalisé sur la base de la courbe des taux d'intérêt du marché, en considérant (à titre indicatif) les « spreads » de taux de crédit attendus (niveau 2). En ce qui concerne les principaux emprunts d'un montant total de 3 milliards d'euros contractés en 2023, les justes valeurs sont déterminées par référence aux obligations sous-jacentes de Sartorius Finance B.V. pour lesquelles des valeurs de marché sont disponibles (Niveau 2). Le passif lié à l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle restant dans Sartorius CellGenix GmbH est évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, toute variation étant comptabilisée directement dans les capitaux propres. A la date de clôture, ce passif est évalué à 78,9 millions d'euros. Le passif est variable et dépend des ventes futures des produits CellGenix au cours des années 2023 à 2025. En supposant un chiffre d'affaires supérieur (inférieur) de 10 % au cours de chacune des années pertinentes restantes de la période du plan, cela entraînerait une augmentation du passif à déclarer à la date de clôture d'environ 4,2 millions d'euros (diminution d'environ 3,8 millions d'euros).

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers restant se rapprochent de leur valeur comptable en raison de leur échéance principalement à court terme. Le risque de perte de crédit maximum est reflété par la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière.

Le groupe comptabilise les transferts entre les niveaux des hiérarchies de la juste valeur à la fin de la période de reporting au cours de laquelle le changement a eu lieu. Au cours de la période courante, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux.

36. Les gains et pertes nets sur instruments financiers

Les gains et pertes sur les différentes catégories d'instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant :

Catégories selon la norme IFRS 9 en milliers €	2023 12 mois	2022 12 mois
Actifs financiers évalués au coût amorti	2,1	10,4
Actifs et passifs financiers à la juste valeur : impact en compte de résultat	74,4	148,6
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-18,3	-1,8
Passifs financiers au coût amorti	-9,8	-8,0

Le résultat net des actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprend principalement les effets de conversion des devises et les variations de provisions.

Le résultat net des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction comprend principalement les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés non désignés comme instruments de couverture ainsi que les revenus d'intérêt et les charges d'intérêt pour ces instruments financiers et les variations des passifs financiers résultant des accords de contrepartie conditionnelle (merci de se référer à la note 35 pour plus de détails).

Le résultat net des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est lié aux créances qui ne sont pas uniquement détenues pour encaisser les flux de trésorerie contractuels mais qui peuvent être vendues dans le cadre du programme d'affacturage.

Le résultat net des passifs évalués au coût amorti comprend principalement les effets de la conversion des devises.

Le total des produits et charges d'intérêts pour les actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat se présente comme suit :

en millions €	2023 12 mois	2022 12 mois
Produits financiers	6,8	1,6
Charges d'intérêts	-100,8	-12,0

37. Gestion du capital et des risques financiers

Gestion du capital

Au sein du groupe Sartorius Stedim Biotech, le capital est géré avec l'objectif de maximiser les résultats des actionnaires tout en optimisant le ratio capitaux propres | dettes. De plus, la direction du groupe veille que toutes les sociétés du groupe respectent le principe de continuité d'exploitation.

Cette gestion du capital couvre les dettes financières détaillées dans les notes ci-dessous ainsi que la trésorerie et les équivalents et les capitaux propres.

Objectifs de la gestion des risques financiers

Le département Trésorerie du groupe Sartorius Stedim Biotech est centralisé au niveau de la société Sartorius Corporate Administration GmbH, filiale de Sartorius AG. Ce département fournit des services à toutes les sociétés du groupe Sartorius, y compris le groupe Sartorius Stedim Biotech, et coordonne l'accès aux marchés nationaux et internationaux. Le département Trésorerie surveille et contrôle en outre les risques financiers au moyen d'un processus de reporting qui consiste à analyser les risques en fonction de leur gravité et de leur ampleur. Ces risques concernent essentiellement les devises, les taux d'intérêt et le risque de liquidité.

Le groupe Sartorius Stedim Biotech s'efforce de réduire l'impact du risque de change en utilisant des instruments financiers primaires ou dérivés appropriés. Les opérations de couverture et leur contrôle sont exécutés par des personnes différentes. Les instruments financiers dérivés négociés sont traités principalement à des fins de couverture.

38. Gestion des risques de taux de change et de la comptabilité de couverture

Le groupe est exposé au risque de change dans la mesure où 40 % approximativement de son chiffre d'affaires est généré en dollars américains et, dans une moindre mesure, dans d'autres monnaies étrangères. Dans le même temps, le groupe est en mesure de compenser une majeure partie des revenus libellés en devises avec des coûts engagés dans les mêmes devises en raison de son réseau de production mondial. La part des revenus générée dans les devises étrangères qui dépasse ces coûts, appelée exposition nette aux devises, est couverte selon un modèle de flux de trésorerie à risque (CfaR) dans les limites d'un budget de risque avec des instruments financiers dérivés. Les ratios de couverture qui en résultent se situent entre 0 % et 80 %. Le groupe applique généralement une stratégie de couverture glissante allant jusqu'à 12 mois à l'avance. Par ailleurs, les mesures de couverture sont revues à intervalles réguliers afin de les adapter aux fluctuations des devises.

Pour la couverture du risque de change, des contrats à terme sont utilisés. Les contrats à terme garantissent la transaction et simultanément créent l'obligation de vendre un montant de la monnaie étrangère

concernée à la date d'exercice à un taux de change spécifique contre l'euro. Le profit ou la perte résultant de la différence entre le taux effectif et le taux de change retenu précédemment est généralement affecté en produit ou en charge dans le compte de résultat.

À la date de clôture, des contrats à terme ont été conclus pour un montant net de 329,1 millions de dollars (302,3 millions de dollars en 2022) pour se couvrir contre le risque de fluctuation de la parité du taux de change EUR|USD. Ce montant couvre environ 50 % de l'exposition nette attendue pour le dollar américain pour une période de douze mois. Par ailleurs, d'autres monnaies étrangères ont été couvertes dans des volumes plus modestes.

Les tableaux suivants présentent les contrats de couverture du risque de change en vigueur à la date de clôture :

31 déc. 2022	Monnaie étrangère	Volume	Échéance	Juste valeur en millions €
Contrat à terme	USD	302,3	2023	-2,6
	USD	302,3		-2,6
Contrat à terme	JPY	1890,0	2023	0,7
	JPY	1890,0		0,7
Contrat à terme	CHF	6,0	2023	0,0
	CHF	6,0		0,0
Contrat à terme	GBP	3,5	2023	-0,1
	GBP	3,5		-0,1
Contrat à terme	SEK	87,0	2023	-0,5
	SEK	87,0		-0,5

31 déc. 2023	Monnaie étrangère	Volume	Échéance	Juste valeur en millions €
Contrat à terme	USD	329,1	2024	2,4
	USD	329,1		2,4
Contrat à terme	JPY	4850	2024	1,1
	JPY	4850		1,1
Contrat à terme	CHF	1,1	2024	0,0
	CHF	1,1		0,0
Contrat à terme	GBP	65,6	2024	0,5
	GBP	65,6		0,5
Contrat à terme	SEK	168,0	2024	0,3
	SEK	168,0		0,3
Contrat à terme	SGD	65,6	2024	-0,2
	SGD	65,6		-0,2
Contrat à terme	AUD	8,5	2024	-0,1
	AUD	8,5		-0,1

Le groupe utilise un modèle de flux de trésorerie à risque (CfaR) pour mesurer le risque de change. La base de l'analyse des risques de change est constituée par les entrées et sorties de trésorerie attendues en devises étrangères (appelées expositions nettes). Le risque de change total auquel toutes les valeurs absolues des expositions nettes sont agrégées est le suivant sur la base du reporting des 12 prochains mois :

€ in millions	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Exposition en devises étrangères	1166,9	1008,8
En conséquence : positions courtes	192,6	187,0

La position de risque du groupe est reflétée par le CfaR qui subsiste après examen de toutes les activités de couverture du groupe. L'approche CfaR prend en compte l'impact des éventuelles fluctuations de change sur les flux de trésorerie en devises étrangères (contre euro) sur la base de distributions de probabilité. Dans ce contexte, les covariances des devises pondérées par les expositions nettes servent de facteurs d'entrée pour l'estimation de la volatilité du portefeuille, qui est déterminante pour la détermination du CfaR. Les corrélations entre les devises sont prises en compte dans cette méthode car le risque est réduit dans l'agrégation des risques.

L'impact négatif possible sur l'EBITDA est déterminé pour chaque devise sur la base des taux de change réels et des expositions nettes avec un niveau de confiance de 95 % pour les 12 prochains mois. Le tableau suivant présente l'impact négatif possible pour le groupe tel que déterminé par l'approche CfaR pour les 12 prochains mois :

€ in millions	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Flux de Trésorerie à risques	37,2	30,9

Comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont évalués au moment de l'acquisition au coût et à la juste valeur aux dates de clôture ultérieures. Les variations de valeur des instruments financiers dérivés sont généralement comptabilisées dans le compte de résultat à la date de clôture.

Si les instruments financiers dérivés servent à couvrir le risque de flux de trésorerie résultant des risques de change et qu'une relation de couverture qualifiée existe sur la base des critères d'IFRS 9, les ajustements de valorisation de la partie efficace de l'instrument sont comptabilisés directement en capitaux propres dans les autres éléments du résultat global pour un montant cumulé en 2023 de -11,0 millions d'euros (contre un montant de -16,3 millions d'euros en 2022). Seul l'élément spot des contrats à terme utilisés pour couvrir les risques de flux de trésorerie est désigné comme instrument de couverture. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle les transactions couvertes affectent le résultat. Les variations des réserves de couverture sont présentées dans l'état des variations des capitaux propres. La partie non désignée ou inefficace des instruments de couverture est comptabilisée dans le résultat financier (profit ou perte).

La relation économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert et l'efficacité de la relation de couverture est déterminée en fonction de la cohérence des principales caractéristiques contractuelles des opérations (« Critical Term Match »). À cet égard, le groupe effectue une évaluation qualitative. Une inefficacité de la couverture peut éventuellement survenir lorsque le calendrier des transactions futures s'écarte des hypothèses initiales ou du risque de crédit des contreparties aux modifications des instruments de couverture.

Le tableau ci-dessous présente les effets des instruments de couverture liés aux risques de change sur la situation financière et la performance du groupe :

Monnaie étrangère	Valeur comptable (actifs) au 31 déc. 2022	Valeur comptable (passifs) au 31 déc. 2022	Ratio de couverture	Variation de valeur des instruments de couverture	Variation de valeur de l'élément couvert	Montant nominal	Echéance : 1-6 mois	Echéance : 7-12 mois	Prix d'exercice moyen
	en millions €	en millions €		en millions €	en millions €	en millions selon la devise concernée	en millions selon la devise concernée	en millions selon la devise concernée	
USD	7,1	-5,4	100%	1,7	1,7	302,3	187,3	115,0	1,09
CHF	0,0	0,0	100%	0,0	0,0	6,0	6,0	0,0	0,99
JPY	0,8	0,0	100%	0,7	0,7	1890,0	1890,0	0,0	133,03
GBP	0,0	-0,1	100%	-0,1	-0,1	0,1	0,1	0,0	0,50
SEK	0,0	0,0	100%	-0,5	-0,5	87,0	87,0	0,0	10,52

Monnaie étrangère	Valeur comptable (actifs) au 31 déc. 2023	Valeur comptable (passifs) au 31 déc. 2023	Ratio de couverture	Variation de valeur des instruments de couverture	Variation de valeur de l'élément couvert	Montant nominal	Echéance : 1-6 mois	Echéance : 7-12 mois	Prix d'exercice moyen
	en millions €	en millions €		en millions €	en millions €	en millions selon la devise concernée	en millions selon la devise concernée	en millions selon la devise concernée	
USD	6,5	-0,4	100%	6,1	6,1	329,1	161,6	167,5	1,10
SGD	0,3	-0,2	100%	0,2	0,2	65,6	33,2	32,4	1,46
CHF	0,0	0,0	100%	0,0	0,0	1,1	1,1	0,0	0,94
JPY	0,9	0,0	100%	0,8	0,8	4850,0	2480,0	2370,0	147,50
GBP	0,2	-0,4	100%	-0,2	-0,2	65,6	32,7	32,9	0,88
SEK	0,4	0,0	100%	0,4	0,4	168,0	88,0	80,0	11,42
AUD	0,0	-0,1	100%	-0,1	-0,1	8,5	8,5	0,0	1,66

Les instruments de couverture dont la juste valeur est positive figurent dans la ligne « Actifs financiers (non courants) » ou « Autres actifs financiers (courants) » dans l'état de la situation financière. Les instruments de couverture dont la juste valeur est négative figurent dans la ligne « Autres passifs financiers (non courants) » ou « Autres passifs financiers (courants) » dans l'état de la situation financière.

Les montants comptabilisés dans la période de reporting en rapport avec les couvertures de flux de trésorerie dans les autres éléments du résultat global, ainsi que les montants qui ont été reclassés des autres éléments du résultat global en résultat net (dans le poste « autres produits et autres charges »), sont présentés à l'état des autres éléments du résultat global et dans l'état des variations des capitaux propres.

39. Gestion des risques de taux d'intérêt

Le groupe Sartorius Stedim Biotech est principalement financé par l'intermédiaire de sa société mère Sartorius AG et de Sartorius Finance B.V., une entité entièrement détenue et contrôlée par Sartorius AG. Les principaux emprunts sont souscrits à taux d'intérêt fixes (voir note 31 pour plus de détails), ce qui limite l'exposition du groupe aux risques de taux d'intérêt. Pour contrôler le risque d'intérêt, un ratio approprié entre prêts fixes et prêts variables est généralement maintenu. Au 31 décembre 2023, Sartorius AG accorde des

prêts d'un montant de 200 millions d'euros à des taux d'intérêt variables déterminés annuellement. Si le taux d'intérêt du marché avait été supérieur (inférieur) de 1,0 point de pourcentage au moment de la fixation du taux, cela aurait eu un impact sur le bénéfice annuel avant impôts de -2,0 millions d'euros (+ 2,0 millions d'euros) résultant des prêts à taux d'intérêt variable. Au 31 décembre 2023, le groupe n'a pas de contrat dérivé de taux d'intérêt en cours pour couvrir le risque de hausse des taux d'intérêt.

Outre les prêts décrits ci-dessus, le financement du groupe Sartorius Stedim Biotech est garanti par une ligne de crédit à taux d'intérêt variable auprès de sa société mère Sartorius AG. Il existe par ailleurs des lignes de crédit bilatérales à taux d'intérêt variables. Compte tenu du faible degré d'utilisation des lignes de crédit au 31 décembre 2023, les risques liés à l'évolution des taux d'intérêt du marché ne sont pas significatifs pour le Groupe. Merci de se référer à la note 40 pour plus de détails sur les lignes de crédit.

40. Gestion du risque de liquidité

Les échéances des passifs financiers hors instruments financiers dérivés sont présentées dans le tableau suivant :

en millions €	Valeurs comptables au 31 déc. 2022	Flux de trésorerie au 31 déc. 2022	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Emprunts et autres passifs financiers (non-courants et courants)	1025,1	1090,9	536,1	552,9	1,8
Contrats de location-financement	110,6	137,1	24,0	58,7	54,4
Dettes fournisseurs	251,6	251,6	251,6	0,0	0,0
Autres passifs (instruments dérivés exclus)	292,8	301,4	111,6	189,7	0,0
Passifs financiers	1680,1	1780,9	923,3	801,4	56,2

en millions €	Valeur comptable au 31 déc. 2023	Flux de trésorerie au 31 déc. 2023	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Emprunts et autres passifs financiers (non-courants et courants)	3 567,4	4 707,2	174,0	1 710,3	2 822,9
Contrats de location-financement	114,4	157,6	27,4	65,7	64,5
Dettes fournisseurs	258,5	258,5	258,5	0,0	0,0
Autres passifs (instruments dérivés exclus)	125,4	126,5	42,7	83,8	0,0
Passifs financiers	4 065,7	5 249,8	502,6	1 859,9	2 887,4

Les flux de trésorerie figurant dans les tableaux ci-dessus comprennent les paiements prévus non actualisés en rapport avec les passifs financiers, y compris les paiements d'intérêt associés sur la base des taux d'intérêt à la date de clôture.

Les emprunts et dettes financières comprennent les emprunts contractés auprès de la société mère, la société Sartorius AG et auprès de Sartorius Finance B.V. Les autres passifs comprennent les passifs des accords de contreparties conditionnelles dans le cadre des acquisitions ainsi que les passifs liés à l'acquisition éventuelle des participations ne donnant pas le contrôle de Sartorius CellGenix GmbH (merci de se référer à la note 35).

Les tableaux suivants illustrent l'analyse de la liquidité des instruments financiers dérivés basés sur les flux de trésorerie non actualisés :

en millions €	Valeurs comptables au 31 déc. 2022	Flux de trésorerie au 31 déc. 2022	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Réalisation brute					
Contrats à terme	8,0	8,0	8,0	0,0	0,0
Obligation de paiement		205,2	205,2	0,0	0,0
Demande de paiement		-197,2	-197,2	0,0	0,0
Instruments financiers dérivés	8,0	8,0	8,0	0,0	0,0

en millions €	Valeur comptable au 31 déc. 2023	Flux de trésorerie au 31 déc. 2023	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Réalisation brute					
Contrats à terme	2,1	2,1	2,1	0,0	0,0
Obligation de paiement		235,5	235,5		
Demande de paiement		-233,3	-233,3		
Instruments financiers dérivés	2,1	2,1	2,1	0,0	0,0

Le groupe contrôle le risque de liquidité en maintenant avec ses banques des lignes de crédit et d'autres facilités, en suivant en permanence les flux de trésorerie prévus et réels ainsi qu'en gérant les profils de maturité des actifs et passifs financiers. Le groupe ne s'attend pas à des sorties de capitaux se produisant à des moments ou selon des montants très différents.

La ligne de crédit fournie par le groupe Sartorius AG, d'un montant total maximal de 260 millions d'euros à taux d'intérêt variables, a été utilisée à hauteur d'environ 5 millions d'euros au 31 décembre 2023 (3 millions d'euros au 31 décembre 2022). Par ailleurs, le groupe disposait d'autres lignes de crédit bilatérales à court terme à taux d'intérêt variables à la date de clôture ; ceux-ci s'élevaient à 110 millions (2022 : 77 millions d'euros) et n'ont pas été utilisées de manière significative contrairement à l'exercice précédent.

Le groupe peut exploiter les moyens de paiement locaux dans certains pays (exemple : Chine et Inde) à la condition que les restrictions de change applicables soient respectées. Pour les restrictions sur les fonds détenus par les entités russes du groupe, merci de vous référer à la note 4.

41. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le groupe si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances clients. En outre, le groupe est exposé au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive et, dans une faible mesure, aux flux de trésorerie contractuels générés par des titres de créance.

Le risque de crédit est contrôlé de manière centralisée pour le groupe par la gestion de la trésorerie. Pour les contreparties telles que les banques et les institutions financières, la solvabilité est contrôlée en permanence afin de détecter les augmentations des risques de crédit à un stade précoce. Si aucune nouvelle information n'est obtenue, le groupe suppose que les actifs financiers liés présentent toujours un risque de crédit faible.

Les clients se voient attribuer des limites de risque qui dépendent principalement du volume d'affaires, de l'expérience passée et de la situation financière du client. Le respect des limites est régulièrement contrôlé par

la direction responsable. Dans certains cas, le groupe reçoit des acomptes afin d'éviter les risques de crédit. Il n'y a pas de concentration significative de risques de crédit de la part de clients ou de régions.

Pour certaines créances clients, le groupe dispose éventuellement de sûretés telles que des garanties pouvant être utilisées dans le cadre d'accords contractuels au cas où la contrepartie ne respecterait pas ses obligations contractuelles de paiement.

Dépréciation des créances clients et des actifs contractuels

Le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9- Comptabilisation des pertes de crédit attendues - est particulièrement pertinent pour les créances clients et les actifs contractuels du groupe conformément à IFRS 15. En 2021, le groupe applique l'approche simplifiée selon IFRS 9 aux créances clients et aux actifs contractuels. En conséquence, des pertes sur créances attendues sur la durée de vie sont comptabilisées pour ces actifs. Le point de départ du nouveau modèle de dépréciation est une analyse des taux de pertes de crédit historiques réels. Ceux-ci sont ajustés en tenant compte des informations prospectives et des effets des changements actuels dans l'environnement macro-économique, s'ils sont importants. En raison du niveau non significatif des pertes de crédit historiques, le groupe détermine actuellement les pertes de crédit attendues pour son portefeuille de créances clients dans son ensemble. Cependant, les taux de perte historiques sont régulièrement de manière plus détaillée afin d'appliquer différents taux de perte des actifs du contrat. En 2023, aucun changement significatif concernant le risque de crédit du portefeuille de clients biopharmaceutiques du groupe n'a été observé. En raison de la concentration du groupe sur l'industrie biopharmaceutique qui est généralement stable, relativement indépendante des évolutions macroéconomiques et qui devrait connaître une croissance supérieure à la moyenne à long terme, le groupe ne voit actuellement pas d'impact significatif des informations prospectives sur les pertes de crédit attendues.

Les actifs contractuels sont liés à des projets pour des clients types du groupe. Par conséquent, on suppose que les taux de perte appliqués aux créances clients constituent une approximation appropriée des taux de perte des actifs du contrat. En conséquence, aucune autre distinction n'est faite entre les créances clients et les actifs contractuels.

Sur cette base, les provisions pour créances clients et actifs contractuels étaient déterminées comme suit au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 :

31 déc. 2022 en millions d'euros	En cours	1 à 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
Valeur comptable brute des créances clients	315,7	1,8	15,6	14,3	54,0	401,4
Valeur comptable brute des actifs contractuels	13,6	0,0	0,0	0,0	0,0	13,6
Allocation de perte de valeur	0,2	0,0	0,0	0,3	10,0	10,5

31 déc. 2023 en millions d'euros	En cours	1 à 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
Valeur comptable brute des créances clients	227,0	18,2	11,7	2,4	31,7	291,0
Valeur comptable brute des actifs contractuels	16,3	0,0	0,0	0,0	0,0	16,3
Allocation de perte de valeur	0,2	0,4	0,1	0,1	12,8	13,5

Les pertes sur créances attendues sont déterminées sur la base d'un taux de perte de 0,05%. En outre, les pertes additionnelles sont déterminées sur la base d'évaluations individuelles. Les jours de retard sont un critère essentiel dans ce contexte.

Un défaut est généralement présumé lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement d'un actif financier. Dans un tel cas, les créances respectives sont décomptabilisées.

Les variations de la provision pour dépréciation des créances clients et des actifs contractuels au cours de la période considérée sont présentées ci-dessous :

en millions €	2023	2022
Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	-10,5	-9,9
Dotations	-7,1	-5,5
Reprises et consommation	0,2	0,9
Recouvrement des montants précédemment dépréciés	3,8	4,1
Écarts de conversion	0,2	0,1
Regroupement d'entreprises	-0,1	0,0
Dépréciations à la clôture de l'exercice	-13,5	-10,5

Dépréciation des autres actifs financiers

Outre les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont les actifs financiers les plus importants de l'état de la situation financière du groupe à la date de référence, en 31 décembre 2023. Les pertes de crédit attendues sont surveillées à intervalles réguliers. En raison de la grande solvabilité des contreparties et des échéances rapprochées, la dépréciation qui devrait être comptabilisée pour ces actifs financiers est non significative. Par conséquent, aucun écart n'est comptabilisé pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Pour les autres actifs financiers évalués au coût amorti, aucune perte de valeur n'est constatée au 31 décembre 2023 pour les pertes de crédit attendues pour les douze mois dues à des pertes de crédit historiques non significatives. En cas d'augmentation importante du risque de crédit, qui est généralement présumée lorsqu'un paiement est échu depuis plus de 30 jours, les pertes sur créances attendues au cours de la durée de vie sont comptabilisées pour l'actif financier correspondant. Un défaut est généralement présumé lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement d'un actif financier. Ceci est généralement présumé lorsque les paiements sont échus depuis plus de 90 jours. À la date de clôture, rien n'indique que le risque de crédit ait augmenté de manière significative. Les valeurs comptables des actifs financiers reflètent la perte sur créances maximale pour ces actifs à la fin de la période de reporting.

42. Autres risques liés aux instruments financiers

À la date de clôture, le groupe Sartorius Stedim Biotech n'a pas été exposé au risque de volatilité du cours des actions. Les seules exceptions concernent le passif financier résultant de l'accord de contrepartie conditionnelle dans le cadre de l'acquisition de BIA Separations, qui dépend de l'évolution du cours de l'action de Sartorius Stedim Biotech S.A. comme paramètre d'évaluation (merci de vous référer à la note 35) et la rémunération des membres du Conseil d'administration et des membres des cadres supérieurs qui reçoivent une partie de leur rémunération (à long terme) pour laquelle le cours de l'action de Sartorius AG est un paramètre de valorisation (merci de se référer à la note 43).

43. Paiements fondés sur des actions

Le groupe Sartorius Stedim Biotech participe à un programme dit d'incitation à long terme (programme LTI) introduit au cours de l'exercice 2022 par le groupe Sartorius AG. Le programme LTI est un élément de rémunération à long terme pour des employés sélectionnés aux niveaux de direction supérieurs du groupe. Au début d'une année civile, chaque participant reçoit des actions privilégiées virtuelles de Sartorius AG qui seront payées en espèces après quatre ans. Ainsi, le versement de la tranche d'actions virtuelles attribuée en 2022 (2023) est prévu au premier trimestre 2026 (2027). Le nombre d'actions virtuelles varie en fonction des performances réalisées sur les quatre années précédant la période de versement. Des objectifs sont définis pour les dimensions croissance organique des ventes, marge EBITDA sous-jacente et intensité des émissions

de CO₂, qui sont équipondérées. L'évaluation des obligations de paiement fondé sur des actions est basée sur la performance réalisée à ce jour, des hypothèses sur la performance future dans les années restantes jusqu'au paiement et le cours actuel de l'action. Au cours de l'exercice 2023, les dépenses de personnel lié au programme LTI, y compris les effets de l'évaluation à la juste valeur, et la juste valeur de l'obligation à la date de clôture du 31 décembre 2023, s'élevaient à -0,1 million d'euros (2022 : 0,3 million d'euros). La juste valeur de l'obligation d'un montant de 0,2 millions d'euros à la date de clôture du 31 décembre 2023 (2022 : 0,3 million d'euros) est présentée en « Autres provisions non courantes » (merci de se référer à la note 24).

4.8 Autres informations

Les comptes consolidés ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

Faits marquants après la date de clôture

Le 7 février 2024, Sartorius Stedim Biotech S.A. a placé avec succès 5 150 215 actions auprès d'investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé international par le biais d'un livre d'ordres accéléré. Les actions nouvelles seront émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire au prix de 233,00 € par action générant un produit brut d'environ 1,2 milliard d'euros.

Le groupe entend utiliser le produit net de l'augmentation de capital pour accélérer son désendettement au-delà d'une forte génération de trésorerie interne et pour renforcer sa flexibilité stratégique globale. Il est prévu qu'au moins deux tiers du produit net de l'émission d'actions seront utilisés pour rembourser partiellement les prêts d'actionnaires accordés par l'actionnaire principal du groupe, Sartorius AG et sa filiale Sartorius Finance B.V. La part restante serait affectée aux besoins généraux de l'entreprise.

Conformément à l'intention indiquée, Sartorius AG a souscrit pour un montant d'environ 400 millions d'euros, représentant environ un tiers de l'augmentation de capital et détiendra environ 71,5 % du capital social de la société à l'issue de l'augmentation de capital. Sartorius AG a également procédé simultanément au placement d'environ 200 millions d'actions de préférence auto détenues de Sartorius AG dans le cadre d'un placement privé.

Aucun autre événement significatif n'est survenu après la date de clôture.

Effectifs

L'effectif moyen employé durant l'exercice s'élève à 11057 personnes en 2023 (11849 personnes en 2022).

4.4. Parties liées

Descriptif général

L'actionnaire majoritaire de Sartorius Stedim Biotech S.A. est Sartorius AG, qui détient une participation majoritaire dans la société à 73,6 % du capitalactions et à 84,6 % des droits de vote. Le groupe Sartorius est organisé en deux divisions : la division « Bioprocess Solutions » (principalement gérée par le groupe Sartorius Stedim Biotech et la division « Laboratoires, Produits et Services » (principalement gérée par les autres sociétés du groupe Sartorius). Cette structure implique que le groupe détient deux filiales dans la plupart des pays où le groupe est présent et que ces entreprises partagent les locaux, le personnel et d'autres ressources. En outre, les sociétés du groupe allemand exercent diverses fonctions centrales et par conséquent offrent des services aux entités à travers le monde. La société Sartorius Corporate Administration GmbH, une filiale à 100 % de la société Sartorius AG, a intégré des nombreuses fonctions groupe comme la fonction finance groupe, les ressources humaines, l'informatique, les relations avec les investisseurs, le marketing et les activités juridiques. Ces services sont facturés au sein du groupe et, dans une large mesure, au groupe Sartorius Stedim Biotech.

Les structures décrites conduisent à diverses relations et transactions avec les parties liées. Les transactions entre Sartorius Stedim Biotech S.A. et ses filiales (présentées en note 7) ont été éliminées lors de la consolidation et ne sont pas mentionnées dans la présente note. Des détails sur les transactions entre le groupe et les autres parties liées, principalement avec les autres sociétés du groupe Sartorius, sont mentionnés ci-dessous.

Ventes, achats et commissions

Dans certaines unités opérationnelles, des membres du groupe Sartorius sont des fabricants sous contrat pour le groupe Sartorius Stedim Biotech et vice versa. Ces opérations respectives sont effectuées selon le principe de la pleine concurrence et sont décrites dans le tableau ci-dessous comme « ventes » et « achats ».

Certains produits du portefeuille du groupe Sartorius Stedim Biotech sont vendus par les commerciaux des autres entités commerciales du groupe Sartorius. Pour la réalisation de ces ventes, le groupe Sartorius Stedim Biotech verse des commissions qui sont généralement calculées selon un pourcentage du chiffre d'affaires généré.

en millions €	Chiffre d'affaires 2023	Achats 2023	Commissions 2023	Créances clients au 31 déc. 2023	Dettes fournisseurs au 31 déc. 2023
Parties liées du groupe Sartorius	107,9	25,7	0,5	31,0	3 587,0

en millions €	Chiffre d'affaires 2022	Achats 2022	Commissions 2022	Créances clients au 31 déc. 2022	Dettes fournisseurs au 31 déc. 2022
Parties liées du groupe Sartorius	118,2	25,7	1,2	30,6	1 036,0

Frais de direction et autres frais liés aux actionnaires

Le directoire de Sartorius AG, la société mère allemande de Sartorius Stedim Biotech gère également dans une large mesure le groupe Sartorius Stedim Biotech. Des « frais de gestion » sont facturés pour ces services à Sartorius Stedim Biotech GmbH. En outre, deux des membres du conseil d'administration de Sartorius Stedim Biotech S.A. sont également membres du conseil d'administration de Sartorius AG. Conformément à la nouvelle politique de rémunération introduite en 2022 (merci de se référer au rapport de gouvernance sur les rémunérations pour plus de détails), le membre du conseil d'administration reçoit désormais une rémunération distincte de Sartorius Stedim Biotech S.A., qui est initialement versée par Sartorius AG puis remboursée par Sartorius Stedim Biotech S.A.

L'utilisation de la marque Sartorius par les entités du groupe Sartorius Stedim Biotech est soumise à une redevance de marque. Les autres fonctions relatives aux actionnaires telles que le reporting de l'information financière du groupe, l'activité de conformité et les relations avec les investisseurs sont effectuées par la société Sartorius Corporate Administration GmbH mentionnée ci-dessus en Allemagne. Ces services ont été imputés à Sartorius Stedim Biotech S.A.

en millions €	2023	2022
Management fees facturés à Sartorius Stedim Biotech GmbH	2,2	2,5
Remboursement de la rémunération des membres du Conseil d'Administration	0,8	1,5
Redevances liées à la marque	15,0	17,3
Autres fonctions liées aux actionnaires	1,8	1,6

Prêt

Les prêts du groupe Sartorius Stedim Biotech auprès de sa société mère Sartorius AG et de Sartorius Finance B.V. sont décrits dans la note 31. Les conditions, y compris les taux d'intérêt, sont basées sur des conditions de pleine concurrence et sont également décrites dans la note mentionnée. Les charges d'intérêts afférentes sont décrites à la note 12.

Coûts administratifs et coûts partagés

Comme décrit ci-dessus, les entreprises dans la plupart des pays partagent certaines fonctions et les coûts corrélatifs. Les contrats sous-jacents comprennent principalement des accords de partage de bureaux et de fonctions administratives centrales, telles que la comptabilité et le contrôle, la gestion des ressources humaines et l'informatique. À ce titre, les entreprises concernées facturent un loyer, des salaires, des charges sociales et d'autres dépenses pour ces services, ainsi qu'une marge bénéficiaire au prorata des services qu'elles fournissent.

Le contrat le plus significatif a été passé entre les sociétés Sartorius Stedim Biotech GmbH en Allemagne et Sartorius Corporate Administration GmbH. Cette dernière fournit l'ensemble des fonctions de services et d'administration centrales à Sartorius Stedim Biotech GmbH ainsi qu'à d'autres sociétés du groupe. Le calcul pour la refacturation des services comprend généralement une marge conforme aux principes de pleine concurrence définis par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) et l'Union européenne pour ces activités (coût majoré de 3%). En 2023, elle a fourni pour approximativement 96,2 millions d'euros de services à la société Sartorius Stedim Biotech GmbH (91,8 millions d'euros en 2022). Ce montant regroupe les fonctions suivantes :

- Communication d'entreprise, activité d'e-commerce, développement des affaires,
- Environnement, santé et sécurité, entretien et maintenance industrielle,
- Finances, ressources humaines, technologies de l'information, stratégie et gestion de données,
- Services centraux (par exemple, gestion de la flotte et des assurances) et organisation générale.

Rémunération des dirigeants :

En 2022 et 2023, les membres de la direction ont perçu les rémunérations suivantes :

en millions €	Avantages à court terme		Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Indemnités de fin de contrat de travail	Paiements en actions
	Total					
2023 ¹	1,0	0,7	0,0	0,3	0,0	0,0
2022 ¹	1,5	1,1	0,0	0,4	0,0	0,0

¹ Pour de plus amples informations, merci de se référer au chapitre « Gouvernance d'Entreprise » (Pages 84 à 116)

4.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société SARTORIUS STEDIM BIOTECH S.A.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SARTORIUS STEDIM BIOTECH S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Regroupement d'entreprises – Acquisition de Polyplus

Risque identifié

Comme décrit dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe a réalisé plusieurs regroupements d'entreprises dont le plus significatif au titre de l'exercice 2023 est relatif à Polyplus.

En date du 18 juillet 2023, le Groupe a acquis 100% des parts de PolygenX A, société mère du groupe français Polyplus. Le prix d'acquisition d'un montant de 2 226,4 millions d'euros a été payé en numéraire.

Conformément à la norme IFRS 3 « regroupement d'entreprises », les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur respective à la date d'acquisition.

Au 31 décembre 2023, cette acquisition s'est ainsi traduite par la comptabilisation préliminaire d'actifs incorporels pour 888,8 millions d'euros ainsi qu'un goodwill pour 1 703,2 millions d'euros.

Nous avons considéré que l'acquisition de Polyplus constitue un point clé de l'audit en raison :

- du caractère significatif des actifs et passifs provisoires reconnus dans les comptes consolidés, et de l'écart d'acquisition en résultant ;
- du niveau de jugement requis pour identifier les actifs acquis et les passifs repris et des estimations utilisées pour évaluer leur juste valeur.

Réponses apportées lors de notre audit

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des éléments juridiques relatifs à cette acquisition, et notamment la compréhension des opérations et la prise en compte des principales clauses contractuelles dans la détermination du traitement comptable de la transaction ;
- apprécier la conformité du traitement comptable retenu avec la norme IFRS 3 « regroupement d'entreprises ».
- apprécier le caractère raisonnable de la méthodologie retenue pour l'identification provisoire des actifs acquis et des passifs repris;
- analyser les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, avec nos experts en évaluation, en particulier :
 - apprécier la compétence, l'expérience et l'objectivité des experts indépendants auxquels le Groupe a eu recours,
 - apprécier la méthode, les hypothèses et les données retenues pour évaluer les actifs et passifs à leur juste valeur,
 - réaliser des contrôles arithmétiques sur les différents travaux d'évaluation des actifs acquis et des passifs repris ;
- analyser la cohérence d'ensemble de l'allocation provisoire du prix d'acquisition et de l'écart résiduel qui en découle.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SARTORIUS STEDIM BIOTECH S.A. par l'assemblée générale du 19 mai 2006 pour Deloitte & Associés et par celle du 7 avril 2015 pour KPMG S.A.

Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et KPMG S.A. dans la 9ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 9 février 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Nicolas BLASQUEZ

Philippe BATTISTI